

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE D'OBLIGATIONS PAR NG Promotion

Le présent document reçoit l'approbation totale de NG Promotion

LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ETE VERIFIE OU APPROUVE PAR L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS (FSMA)

21/01/2022

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

<p>Partie 1 – Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée</p>

A. Risques liés à l'émetteur

L'Emetteur est une société spécialisée dans la promotion immobilière d'autres bâtiments.

Certains risques et incertitudes que l'Emetteur estime importants, à la date de cette Note d'information, sont décrits ci-dessous. Ces divers risques pourraient causer une diminution du chiffre d'affaires et des bénéfices escomptés de l'Emetteur et en altérer la gestion, ce qui a terme pourrait affecter la capacité de l'Emetteur à remplir ses obligations en vertu des Obligations.

L'Emetteur est exposé au risque de développement du promoteur. L'opérateur est actuellement en pleine croissance et a donc de nombreux projets en cours de réalisation simultanément ce qui pourrait impacter la réalisation de l'opération « The Marcel ».

L'Emetteur est exposé au risque lié aux travaux. Tout retard pourrait engendrer des pénalités venant dégrader le bilan du promoteur.

L'Emetteur est exposé à la situation sanitaire actuelle. En effet, l'épidémie mondiale du coronavirus a mis à l'arrêt l'industrie du bâtiment. Cela peut impliquer un retard des travaux et des difficultés de commercialisation.

B. Risques liés aux obligations

Les Obligations sont des instruments de dette qui comportent certains risques. En souscrivant aux Obligations, les investisseurs consentent un prêt à l'émetteur, qui s'engage à payer annuellement des intérêts et à rembourser le principal à la Date d'échéance. En cas de faillite ou de défaut de l'émetteur, les investisseurs courent le risque de ne pas obtenir ou d'obtenir tardivement les montants auxquels ils auraient droit et de perdre tout ou partie du capital investi. Chaque investisseur doit donc étudier attentivement la Note d'information, au besoin avec l'aide d'un conseil externe.

La liquidité limitée des titres émis par des sociétés non cotées ne permet pas toujours de céder ces instruments financiers au moment souhaité.

C. Risques liés à l'Offre

L'Offre est conditionnée à la levée d'un montant minimum par l'Emetteur de 300 000 €. Si ce montant n'est pas atteint, l'Emprunt Obligataire sera annulé et les investisseurs remboursés.

Partie 2 – Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement
--

A. L'identité de l'émetteur

1. Données concernant l'émetteur

NG Promotion, est une société par actions simplifiée de droit français ayant établi son siège social au 1321, Avenue de Pompignane – 34000 Montpellier et enregistrée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 490 961 349. Son site internet est le suivant : <https://www.ngpromotion.fr/>

2. Activité de l'Emetteur

NG Promotion est spécialisée dans la promotion immobilière. Elle a pour objet social L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente en totalité ou par parties et l'échange de tous terrains et immeubles, droits sociaux de sociétés immobilières, de fonds de commerce et de droit au bail. Toutes divisions et appropriations desdits terrains et immeubles, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains. La construction après démolition de bâtiments existants s'il y a lieu et l'aménagement sur ces terrains d'immeubles individuels ou collectifs. L'entreprise de tous équipement, travaux de voirie, canalisations d'eau, d'égouts, de gaz et d'installations d'éclairages. L'aménagement, la rénovation, la restauration de tous immeubles, maisons de rapport, hôtels ou maisons meublées, leur location ou leur vente. En général toutes opérations de marchands de biens et de lotisseurs. La gestion et l'entretien de ces biens meubles ou immeubles et la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration et installation nouvelle. Toutes prestations de services se rapportant à la vente, l'achat, la location, l'échange de tous droits immobiliers ou droits sociaux de sociétés immobilières, l'évaluation, l'expertise de ces biens, à quelques fins que ce soit, l'étude et la réalisation de toutes opérations. La constitution de tous syndicats, participations ou sociétés sous toute forme, la prise d'intérêt sous quelques formes que ce soit, notamment par voie d'apport, participation, souscription, achat d'actions, d'obligation ou de tous titres quelconques, ou encore sous la forme de commandites dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet principal ou secondaire rattachant directement ou indirectement à celui de la présente société ou de nature à favoriser le développement de ses affaires. Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

3. Actionnariat

Actionnaires :

- 97,4% par la SASU Wisdom Finance Holding, elle-même détenue à 100% par Cédric GONZALEZ

4. Opérations conclues par l'Emetteur

Il n'existe aucune opération pouvant être qualifiée d'importante entre l'Emetteur et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires, pour les deux derniers exercices et l'exercice en cours.

5. Organe d'administration

Composition :

Président : Cédric GONZALEZ

Rémunération :

A la date de cette Note d'information, il n'existe aucune rémunération pour les membres de l'organe légal d'administration.

A la date de cette Note d'information, il n'existe aucune sommes provisionnées ou constatées par l'Emetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

6. Condamnation(s) visée(s) à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014

Les personnes visées au 4° n'ont fait l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

7. Conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts entre l'Emetteur et les personnes visées au 4° ou 5° ou avec d'autres parties liées n'est à signaler.

8. Identité du commissaire

Commissaire aux comptes titulaire : Thierry DEWINTRE SAS

Commissaire aux comptes suppléant : Inter AUDIT

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels

Les comptes annuels pour les exercices 2018, 2019 et 2020 sont repris en annexes.

2. Déclaration sur le fonds de roulement

L'Emetteur déclare que de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois.

3. Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement

L'Emetteur déclare qu'à la date du 21/01/2022 ses capitaux propres s'élèvent à 7 239 964€.

A la même date, l'Emetteur déclare que son endettement s'élève à 11 089 933€ réparti comme décrit ci-dessous :

- 7 909 933€ de dette obligataire
- 3 180 000€ de PGE

4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

L'Emetteur déclare qu'il n'y a pas eu de changement significatif de sa situation financière ou commerciale entre la fin du dernier exercice social et la date de l'ouverture de l'Offre

C. Identité de l'offreur

La société Raizers est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé au 16, rue Fourcroy, 75017, Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901. Le site internet de l'Offreur est le suivant : www.raizers.com

Partie 3 – Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1. Généralités

Montant maximal pour lequel l'Offre est effectuée	400 000€
Montant minimal pour lequel l'Offre est effectuée	300 000€
Valeur nominale d'une Obligation	1€
Date d'ouverture de l'Offre	21/01/2022
Date de fermeture de l'Offre	03/02/2022
Date d'émission prévue des obligations	03/02/2022
Frais à charge des investisseurs	Aucun

2. Clôture anticipée

La clôture anticipée de la Période de Souscription interviendra automatiquement dès que le montant total souscrit dans le cadre de l'Emprunt obligataire atteindra le montant maximal à émettre soit, le montant de 400 000€. Une fois ce montant atteint, toute demande de souscription sera refusée dans le cadre de la présente Offre.

3. Modalités de souscription et de paiement

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l'écran de la Plateforme Raizers. Le prix d'émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg (la « Banque Séquestre »).

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l'issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l'Emetteur.

L'Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l'Emetteur correspondront au montant de l'Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat de prestations de services en date du 17/01/2022 conclu entre d'une part l'Emetteur et d'autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire.

La souscription aux quatre cent mille (400 000) Obligations pourra être ouverte dès la signature du Contrat jusqu'au 03/02/2022 au plus tard (la « Période de Souscription »).

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu'à complète souscription de l'Emprunt Obligataire selon la règle du « 1er arrivé, 1er servi » :

- Chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;
- À l'approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;
- Lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 03/02/2022 (la « Date d'Emission »).

L'Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l'Emetteur et avec l'accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

4. Emission des obligations

Les Obligations seront émises au plus tard le 03/02/2022.

5. Frais

Les frais juridiques, administratifs et autres en relation avec l'émission de l'Emprunt obligataire sont à charge de l'Emetteur.

B. Raisons de l'offre

1. Description du projet immobilier

Opération

L'opération **The Marcel** est située [156, Avenue du Maréchal Leclerc à Sanary-sur-Mer](#), à 300 m du port.

Elle est portée par **NG Promotion**, un groupe immobilier créé en 2006, par **Cédric GONZALEZ**, qui cumule plus de 15 ans d'expérience dans l'immobilier. La société possède des capitaux propres s'élevant à plus de 7 M€. NG Promotion a déjà réalisé près de 1 000 logements sur les 15 dernières années et emploie 27 collaborateurs. Il est expert de la région Occitanie et spécialement Montpellier, où se trouve le siège social. Également, il ouvrira très prochainement des agences en Ile de France, à Paris et sur la Côte d'Azur, où le groupe procède également à des opérations de promotion immobilière.

La résidence The Marcel est une réalisation de 5 logements d'exception sur une parcelle de 655 m². Chaque logement comprend deux places de parking et bénéficie d'un large espace extérieur privatif (terrasse ou jardin). L'opération est précommercialisée à hauteur de 85 % du chiffre d'affaires.

Raizers est sollicitée pour compléter les fonds propres de l'opérateur, demandés par la banque, à hauteur de 400 000 €. Une avance sur Compte Courant d'Associé, soit un prêt accordé à la société par un de ses associés pour répondre à un besoin ponctuel, permettra de compléter le financement à hauteur de 700 000 €.

Zoom sur le programme

Lot n°	Niveau	Typologie	m ²	Terrasse *	Jardin **	Prix/m ²	Prix lot	Prix Parking	Prix de vente	Pré-commercialisé
1	RDC	T4	113	0	118	5 856	870 000	20 000	890 000	Réservé
2	RDC	T4	88	0	190	5 731	830 000	20 000	850 000	
101	R+1	T4	103	28	0	7 212	945 000	25 000	970 000	Réservé
201	R+2	T4	140	42	0	5 977	1 090 000	25 000	1 115 000	Réservé
301	R+3	T4	111	31	0	7 236	1 025 000	25 000	1 050 000	Réservé
TOTAL			555			6 402	4 760 000	115 000	4 875 000	

*Pondérée à 100 % ; ** Pondéré à 30 % pour le calcul du prix/m²

Il s'agit d'une résidence de standing comprenant deux places de parking par lot. Les espaces extérieurs seront travaillés et aménagés par un pépiniériste. Chaque étage sera desservi par un ascenseur. L'immeuble sera réalisé avec des matériaux de qualité supérieure. Le bâtiment sera réparti en 3 étages avec un sous-sol comprenant les parkings.

Emplacement

Sanary-Sur-Mer est une station balnéaire de caractère, située dans la région Provence Alpes Côte d'Azur, près de Toulon.

L'opération est proche de toutes les commodités (commerces, restaurants, transports) et des centres d'intérêt de la ville : à moins de 300 m du Port de Sanary, à moins de 1 km de la plage Bonne Grâce, et à 550 m du théâtre Galli.

Travaux

Le permis de construire du projet, obtenu le 08/04/2021, est purgé de tous recours et porte sur la construction d'un bâtiment de 5 logements sur un terrain de 656,49 m² après la démolition du bâtiment existant et l'aménagement paysager.

Le corps principal du bâtiment est recouvert d'un enduit ocre clair/beige et le parking sera en sous-sol.

Zoom sur les prestataires

L'appel d'offre sera lancé fin janvier par le responsable de la maîtrise d'ouvrage : [SIGMA Ingénierie et Conseil](#) dont le chiffre d'affaires a atteint 2 M€, en 2017. Cette entreprise intervient principalement sur la région PACA avec des acteurs locaux.

Le Bureau de contrôle, qui a pour mission d'assister le maître d'œuvre en vérifiant le respect des normes de construction, sera assuré par [Socotec](#).

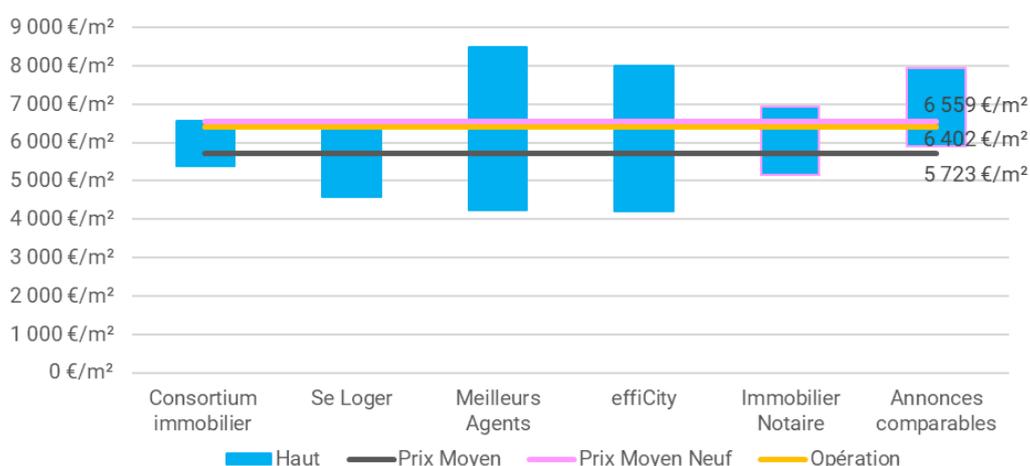
Le Bureau d'étude (BET) est une structure qui a pour mission de vérifier la fiabilité de la construction et [Bat Plan](#). [Alabiso Ingénierie](#) représente les BET fluides de l'opération.

Assurances :

La **GFA (Garantie Finale d'Achèvement)** est signée avec [Great American International Insurance](#). En ce qui concerne les assurances du promoteurs RC/DO et TRC, elles sont régies par un **contrat-cadre** avec Aviva.

Prix de marché

Prix marché immobilier



Les lots du programme The Marcel sont vendus dans la moyenne des prix observés sur le marché en pondérant les espaces extérieurs.

Le projet dispose d'une localisation premium avec une proximité immédiate du bord de mer. De plus, chaque lot possède des espaces extérieurs et propose des prestations de très haut standing. Le prix est donc cohérent avec les comparables et justifié par la commercialisation de 4 lots sur les 5 du projet.

Biens à vendre à proximité :

Description	
Résidence Dolce Villa comprenant 66 appartements en hyper centre avec terrasse, jardin et parking en sous-sol	Type : Appartement Nb de pièces : 3 Surface : 69 m ² Prix : 495 000 € Prix en €/m ² : 7 174 €/m ²
Le domaine « Les Odyssées » propose des maisons 4 pièces.	Type : Maison Nb de pièces : 4 Surface : 94 m ² Prix : 555 000 € Prix en €/m ² : 5 904 €/m ²
Résidence neuve intimiste de seulement 5 logements de haut standing, T4 en rez-de-jardin ou étage avec terrasse et Villa T4 en penthouse, de 83 m ² à 125 m ² . Prestations de qualité, Grandes caves en sous-sol. Places de parking privatives.	Type : Appartement Nb de pièces : 4 Surface : 125 m ² Prix : 993 133 € Prix en €/m ² : 7 945 €/m ²
PRIX MOYEN	7 008 €/m²

Biens vendus à proximité :

Vendue en	Adresse	Type	Nb de pièces	Surface	Prix	Prix en €/m ²
Décembre-20	31, Avenue du Maréchal Leclerc - 83110, Sanary Sur Mer	T4	4	103 m ²	780 000 €	7 573 €/m ²

Septembre-18	26, Avenue Jean Mermoz - 83110, Sanary Sur Mer	T4	4	121 m ²	670 000 €	5 537 €/m ²
					PRIX MOYEN	6 555 €/m²

Stratégie de commercialisation

La commercialisation est réalisée via un agent local, pour un coût de 5 %. L'opérateur a réalisé une [vidéo de présentation du programme](#).

Niveau de commercialisation :

- 80 % des lots ;
- 85 % du chiffre d'affaires.

Planning prévisionnel



Bilan de la promotion

Postes	Montants TTC	Commentaires
Chiffre d'affaires	3 190 000	632 €/m²
Coût d'acquisition	2 150 000	344 €/m ²
Frais notaires	39 534	2 %
Frais d'acquisition	100 000	
Frais liés au foncier	28 216	
Hypothèque	7 680	
Travaux de voirie, réseaux et distribution	424 712	70 €/m ² HT
Frais financiers, assurances et frais divers	261 241	
Coût de revient à l'acquisition	3 011 383	597 €/m²
Intérêts financiers	97 500	
Coût de revient total	3 108 883	616 €/m²
Marge nette	81 117	
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	3 %	
Marge nette incl. Honoraires de gestion	272 517	
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	9 %	

Les biens sont vendus en VEFA (vente en état d'achèvement). Sur le prix de vente, les appels de fonds seront libérés au fur et à mesure de l'avancement des travaux suivant la cadence ci-dessous :

Appel de fonds	Etape	Délais NGP
----------------	-------	------------

30 %	Démarrage du terrassement	15/02/2022
5 %	Fondations	30/04/2022
10 %	Plancher Bas du RDC	01/06/2022
10 %	Plancher Bas du R+1	01/08/2022
10 %	Plancher Bas du R+2	01/10/2022
5 %	Mise hors d'eau	01/12/2022
15 %	Mise hors d'air	01/02/2023
5 %	Cloisonnement	01/05/2023
5 %	Bâtiment	01/07/2023
5 %	Livraison / Remise des clés	01/08/2023
100 %		

2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser

C. Besoins		Ressources	
Prix de revient à l'acquisition TTC		Apport en fonds propres opérateur :	204 500 €* 6 %
		Emprunt obligataire émis sur la plateforme :	400 000 € 11 %
		Accompagnement Compte Courant Associés** :	700 000 € 19 %
		Appel de fonds VEFA	2 363 654 €*** 64 %
Total besoins	3 011 383 €	Total ressources	3 011 383 € 100 %

*Déjà réglés aux titres d'indemnités d'immobilisation et frais d'études

**Prêt accordé à un associé de la société pour un besoin ponctuel

***59 % du Chiffre d'Affaires déjà précommercialisé

Partie 4 – Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

Les termes et conditions des Obligations sont décrits de manière extensive dans le document intitulé Contrat obligataire repris en Annexe à la présente Note d'information, et dont les principales caractéristiques sont reprises ci-dessous. Une souscription à une ou plusieurs Obligations entraîne l'adhésion explicite et sans réserve de l'Investisseur aux termes et conditions des Obligations.

Nature et catégorie	Obligations nominatives
Devise	€
Valeur nominale	1€
Date d'échéance	03/02/2024

Date de remboursement	24 mois
Modalités de remboursement	Le remboursement interviendra à l'échéance conformément à l'article 15 du Contrat obligataire ou de manière anticipée conformément à l'article 16 du Contrat obligataire.
Restriction de transfert	Librement cessible
Taux d'intérêt annuel brut	10%
Date de paiement des intérêts	Les intérêts seront payés à la date stipulée à l'article 13 du Contrat obligataire

Partie 5 – Toute autre information importante adressée oralement ou par écrit à un ou plusieurs investisseurs sélectionnés

A. Droit applicable

Les obligations et toutes les obligations non contractuelles résultant des Obligations ou en rapport avec celles-ci sont régies et doivent être interprétées conformément au droit français.

B. Litige

Tout litige relatif à l'interprétation, la validité ou le respect de la Note d'Information que l'Emetteur et les Obligataires ne parviendraient pas à résoudre à l'amiable sera de la compétence exclusive des tribunaux français.

C. Information aux obligataires

Les informations relatives au suivi des activités de l'Emetteur seront disponibles sur le site de Raizers (www.raizers.com).

Annexes

1. Contrat obligataire
2. Comptes annuels pour les exercices 2018, 2019 et 2020

**NG Promotion – Immatriculée au RCS de Montpellier
n° 490 961 349 - SAS au capital de 6 000 000 €
1 321, Avenue de la Pompignane - 34000 Montpellier**

**CONTRAT D'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
D'UN MONTANT DE 400 000 EUROS
COMPOSE DE 400 000 OBLIGATIONS
(le « Contrat »)**

AVERTISSEMENT

La présente émission obligataire est réalisée dans le cadre d'une opération de financement participatif telle que définie à l'article L.411-2-I bis du Code monétaire et financier.

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques inhérents à cette opération tels qu'indiqués dans l'accès restreint et progressif au site internet www.raizers.com ayant précédé l'accès au présent document.

La diffusion, directe ou indirecte, dans le public en France des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-3 du Code monétaire et financier.

Cette opération n'a pas donné lieu ni ne donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

1 EMETTEUR DES OBLIGATIONS

La société NG Promotion, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 1 321, Avenue de la Pompignane - 34000 Montpellier et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 490 961 349, dûment représentée aux fins des présentes (l'« **Emetteur** ») a souhaité réaliser la présente émission obligataire dans le cadre de son activité.

2 PLATEFORME D'EMISSION DES OBLIGATIONS

L'Emetteur a pour activité : « Promotion immobilière d'autres bâtiments » et a souhaité procéder à une émission obligataire dont il a proposé la souscription sur la plateforme de financement participatif de la société Raizers (la « **Plateforme Raizers** »), société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 16, rue Fourcroy - 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 (« **Raizers** »), dûment représentée aux fins des présentes.

3 UTILISATION DES FONDS

Les fonds provenant de la présente émission obligataire seront intégralement utilisés pour financer la promotion d'un immeuble composé de cinq logements à Sanary-sur-Mer. L'opération est nommée « The Marcel ». Elle se situe au 156, Avenue du Maréchal Leclerc - 83110 Sanary-Sur-Mer (« **L'Opération** »).

Les lots susmentionnés sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Lot n°	Niveau	Typologie	m ²	Terrasse	Jardin	Parkings
1	RDC	T4	113	0	118	2
2	RDC	T4	88	0	190	2
101	R+1	T4	103	28	0	2
201	R+2	T4	140	42	0	2
301	R+3	T4	111	31	0	2
TOTAL			555			

4 MONTANT DE L'EMISSION

L'emprunt obligataire, d'un montant nominal de quatre cent mille euros (400 000 €) (l'« **Emprunt Obligataire** »), est représenté par quatre cent mille (400 000) obligations émises par l'Emetteur, d'un montant nominal d'un euro (1 €) chacune, portant intérêt au taux fixé à la clause 13 du Contrat (les « **Obligations** »).

L'Emprunt Obligataire est régi par les articles L.213-5 et suivants du Code monétaire et financier et L.228-38 et suivants du Code de commerce.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était inférieur à soixante-quinze pour cent (75%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, celui-ci sera annulé et les versements reçus par l'Emetteur restitués aux souscripteurs dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter la clôture de la Période de Souscription.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était égal ou inférieur à cent pour cent (100%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, mais supérieur à soixante-quinze pour cent (75%) de celui-ci, l'Emetteur pourra limiter le montant de l'Emprunt au montant des souscriptions reçues avec l'accord du Représentant de la Masse des Obligataires et émettre les Obligations correspondantes sur la base de la même valeur nominale.

5 FORME DES OBLIGATIONS

Les Obligations seront émises sous la forme nominative. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L.211-3 et suivants du Code monétaire et financier (chaque propriétaire d'Obligations étant un « **Porteur** »).

Aucun document matérialisant la propriété des Obligations ne sera émis en représentation des Obligations.

6 PRIX D'EMISSION

Les Obligations seront émises à leur valeur nominale, soit au prix d'un euro (1 €), payable en totalité à la souscription, avec un minimum de souscription pour chaque Porteur de mille (1 000) Obligations, soit mille euros (1 000 €).

7 MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l'écran de la Plateforme Raizers. Le prix d'émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg (la « **Banque Séquestre** »).

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l'issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l'Emetteur.

L'Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l'Emetteur correspondront au montant de l'Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat de prestations de services en date du 17/01/2022 conclu entre d'une part l'Emetteur et d'autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire.

8 DUREE DE LA SOUSCRIPTION

La souscription aux quatre cent mille (400 000) Obligations pourra être ouverte dès la signature du Contrat jusqu'au 03/02/2022 au plus tard (la « **Période de Souscription** »).

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu'à complète souscription de l'Emprunt Obligataire selon la règle du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi » :

- Chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;
- À l'approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;
- Lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 03/02/2022 (la « **Date d'Emission** »).

L'Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l'Emetteur et avec l'accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

9 DURÉE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

9.1 Durée de l'Emprunt Obligataire

Les Obligations sont émises pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la Date d'Emission.

Ainsi, deux années après la Date d'Emission (la « **Date d'échéance** »), chaque Obligation aura été remboursée.

9.2 Option offerte à l'Emetteur

A la Date d'échéance, il est entendu entre les Parties que l'Emetteur pourra, sous réserve d'en informer au préalable Raizers quarante-cinq (45) jours à l'avance par courriel avec accusé de réception, demander un décalage de la Date d'échéance initialement prévue de six (6) ; ces six (6) mois pouvant être prolongés à nouveau de six (6) mois maximum.

Il est précisé que : i) chacun des décalages doit être justifié par de bonnes raisons (retard de travaux, non-obtention d'autorisations administratives, retard de commercialisation, etc.) et ii) l'Emetteur doit obtenir l'accord écrit préalable de Raizers pour que la prolongation de l'Emprunt Obligataire soit effective. Sans cet accord écrit de Raizers, il est entendu que la prolongation de l'Emprunt Obligataire demandée par l'Emetteur ne pourra pas avoir lieu.

Par ailleurs, si l'Emetteur obtient l'accord écrit préalable de Raizers pour une prolongation de l'Emprunt Obligataire de six (6) mois, le taux d'intérêt applicable sera le Taux d'Intérêt initialement prévu en Article 13 augmenté d'un pourcent (1%). Si l'Emetteur obtient l'accord écrit préalable de Raizers pour une prolongation de l'Emprunt de six (6) mois supplémentaires, le taux d'intérêt applicable sera le Taux d'Intérêt initialement prévu en Article 13 augmenté de deux pourcents (2%).

En cas de défaut de remboursement à la nouvelle date d'échéance (soit six (6) ou douze (12) mois après la Date d'échéance initiale), le Taux d'Intérêt sera majoré d'une pénalité de retard de trois pourcents (3%), tel que prévu en Article 14 du Contrat.

Enfin, il est indiqué que l'exercice de cette option offerte à l'Emetteur ne nécessite pas la conclusion d'un avenant par écrit et qu'un tel décalage ne sera pas assimilé à un retard de remboursement.

10 RANG DES OBLIGATIONS ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT À SON RANG

Le principal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et, sous réserve des stipulations ci-après, non assortis de sûretés de l'Emetteur, venant à tout moment, au même rang entre elles et (sous réserve des dispositions impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements chirographaires, présents ou futurs, de l'Emetteur.

L'Emetteur s'engage, jusqu'au remboursement de la totalité des Obligations, à ne conférer ni ne permettre que subsiste un quelconque nantissement, hypothèque, gage ou autre sûreté de quelque nature que ce soit, sauf (i) au profit d'un établissement de crédit ou (ii) avec l'accord exprès écrit et préalable du Représentant de la Masse, sur l'un quelconque de ses actifs ou revenus, présents ou futurs, en garantie d'un endettement souscrit ou garanti par l'Emetteur après l'émission des Obligations, sans en faire bénéficier pari-passu les Obligataires, en consentant les mêmes garanties et le même rang aux Obligataires.

11 GARANTIE A PREMIERE DEMANDE ET CAUTION PERSONNELLE NOTARIEE

Wisdom Finance Holding, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 40 834 euros, dont le siège social est situé au Chemin du Mas de Fangouse, Domaine de Fangouse - 34970 Lattes, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 824 086 177, s'est engagée à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une garantie à première demande.

ET

Monsieur GONZALEZ Cédric, né le 19/01/1979, résidant au Chemin du Mas de Fangouse, Domaine de Fangouse - 34970, Lattes, s'est engagé à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une caution personnelle notariée.

12 CONDITIONS SUSPENSIVES

La validité du Contrat est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes (ci-après les « **Conditions Suspensives** »). Le versement des fonds ne pourra donc avoir lieu que lorsque les Conditions Suspensives ci-dessous seront réalisées :

- Réception du contrat de GFA signé ;
- Réception de la caution personnelle notariée ;
- Réception de la convention de substitution sur le compte centralisateur de la GFA ;
- Réception de la garantie à première demande signée.

13 INTÉRÊTS

Les Obligations portent intérêt de la Date d'Emission (incluse) jusqu'à la Date d'Echéance (exclue) au taux de dix pour cent (10%) (le « **Taux d'Intérêt** ») l'an de leur valeur nominale, sur une base de 365 jours par an, calculé comme suit :

$$Mv = Mi \times Tx$$

Mv : Montant à verser

Mi : Montant toujours investi

Tx : Taux d'intérêt annuel

le résultat étant arrondi à la deuxième décimale la plus proche (les demis étant arrondis à la décimale inférieure).

Les intérêts sont payables annuellement à terme échu au jour et mois de la Date d'Emission de l'obligation de chaque année ou au premier jour ouvré de paiement interbancaire subséquent.

Chaque Obligation cessera de porter intérêt à compter de sa date de remboursement effectif, à moins que le paiement du principal ne soit indûment refusé ou retenu. Dans ce cas, le montant de l'Obligation qui n'a pas

été dûment payé continuera de porter intérêt conformément au présent article (tant avant qu'après le prononcé du jugement) jusqu'à la date à laquelle toutes les sommes dues au titre de l'Obligation sont reçues par ou pour le compte du Porteur concerné.

14 INTERETS DE RETARD

Toute somme en principal, intérêts, frais et accessoires exigibles en vertu des stipulations des présentes qui ne serait pas payée à la bonne date, portera intérêt de plein droit, à partir de cette date jusqu'au jour de son paiement effectif, au taux initialement prévu majoré d'une pénalité de 3% supplémentaires et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. Les intérêts de retard seront calculés sur la base du nombre de jours écoulés et d'une année de 365 jours (ou 366 pour les années bissextiles).

Cette stipulation ne pourra nuire à l'exigibilité survenue et, par suite, ne pourra pas valoir accord de délai de règlement.

15 REMBOURSEMENT

A moins qu'elles n'aient été préalablement remboursées, les Obligations seront amorties en totalité à la Date d'Echéance.

Les Obligations intégralement amorties seront immédiatement annulées et ne pourront pas, par conséquent, être réémises ou revendues.

16 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ VOLONTAIRE DE L'EMETTEUR

16.1 Remboursement anticipé volontaire de l'Emetteur de la totalité des Obligations

L'Émetteur pourra, à compter à toute date suivant la Date d'Emission, à son gré, procéder au remboursement de la totalité (et non une partie seulement) des Obligations restant en circulation à tout moment avant leur Date d'Echéance (la « **Date de Remboursement Volontaire** ») au Montant de Remboursement Volontaire (tel que défini ci-dessous), sous réserve du respect par l'Émetteur de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables et à condition d'en aviser (un tel avis est irrévocable) le Représentant de la Masse dix (10) jours calendaires avant le remboursement de la totalité des Obligations.

Le « Montant de Remboursement Volontaire » sera égal, pour chaque Obligation en euros arrondi au centime d'euro le plus proche (0,005 euro étant arrondi au centième d'euro inférieur), à cent pour cent (100%) de la valeur nominale de l'Obligation augmenté des intérêts courus au titre de l'Obligation, sans que le montant des intérêts ne puisse être inférieur à l'équivalent de six (6) mois de maturité de l'Emprunt Obligataire, jusqu'à la Date de Remboursement Volontaire (exclue).

16.2 Remboursement anticipé volontaire de l'Emetteur par tranches d'Obligations

L'Émetteur pourra, à compter de toute date suivant la Date d'Emission, à son gré, procéder au remboursement par tranches des Obligations restantes avant leur Date d'échéance, sous réserve du respect par l'Émetteur de toutes les dispositions légales et réglementaire applicables et à condition d'en aviser (un tel avis est irrévocable) le Représentant de la Masse dix (10) jours calendaires avant le remboursement d'une tranche.

Les tranches de remboursement se définissent comme suit :

- Tranche 1 : 100 000€ (25%) à la Mise Hors d'Eau, hors d'Air ;
- Tranche 2 : 100 000€ (25%) à l'Achèvement ;
- Tranche 3 : 200 000€ (50%) à la livraison de l'Opération.

Le montant de remboursement des intérêts ne peut être inférieur à l'équivalent de six (6) mois de maturité de l'Emprunt obligataire.

17 EXIGIBILITÉ ANTICIPÉE

En cas de survenance de l'un des événements prévus ci-dessous, le Représentant de la Masse agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, sur simple notification écrite, sans mise en demeure préalable, avant qu'il n'ait été remédié au manquement considéré, rendre immédiatement et de plein droit exigible le remboursement de la totalité, et non d'une partie seulement, des Obligations, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus jusqu'à la date effective de remboursement, sans que le montant des intérêts ne puisse être inférieur à l'équivalent de six (6) mois de maturité de l'Emprunt Obligataire, jusqu'à la Date de Remboursement anticipé (exclue):

- Défaut de paiement de tout montant, en principal ou intérêt, dû au titre de l'Emetteur depuis plus de trente (30) jours calendaires à compter de la date d'exigibilité de ce paiement ;
- Livraison de l'Opération définie en article 3 ;
- S'il n'est pas remédié à l'un des manquements ci-dessous dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la réception par l'Emetteur de la notification dudit manquement :
 - Modification(s) de l'Opération décrite en article 3 (exemple : l'Emetteur souhaite modifier son permis de construire initial), sauf si l'Emetteur en a informé au préalable le Représentant de la Masse par écrit et que ce dernier a consenti à une/de telle(s) modification(s) ;
 - Non-respect par l'Emetteur de ses engagements quant à l'affectation des fonds ;
 - Inexactitude d'une information financière, ou relative à la situation financière de l'Emetteur ;
 - Refus du commissaire aux comptes ou de l'expert-comptable de certifier les comptes de l'Emetteur ;
 - Changement de contrôle de l'Emetteur, caractérisé soit par le transfert de plus de 50% du capital social et/ou des droits de vote de l'Emetteur à un actionnaire tiers, soit par tout événement ou convention ayant pour conséquence le changement de contrôle effectif de l'Emetteur, que ce soit dans l'immédiat ou à une échéance antérieure à la maturité de l'obligation ;
 - En cas de décès, état de cessation de paiement ou de surendettement, de redressement judiciaire civil ou commercial, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle ou de déconfiture du représentant légal de l'Emetteur et ce dans les limites permises par la loi ;
 - En cas de manquement à l'une quelconque des obligations prévues au présent Contrat et en particulier aux déclarations et garanties de l'Emetteur ;
 - En cas de défaut de paiement des créances du Trésor public, de la sécurité sociale et des salariés, ouverture d'une procédure d'alerte, de règlement amiable, d'une procédure collective ou de toute autre procédure similaire ;
 - En cas de cessation de l'activité de l'Emetteur ou dissolution de l'Emetteur ;
 - En cas de dissimulation par l'Emetteur d'informations pertinentes et plus généralement un comportement judiciairement répréhensible du dirigeant de l'Emetteur ;
 - En cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur au titre de l'un quelconque des contrats relatifs à d'autres financements conclus par l'Emetteur par l'intermédiaire de Raizers ou leur résiliation pour quelque cause que ce soit ;
 - En cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur au titre d'un financement, en ce compris un prêt bancaire, une émission d'obligations ou de bons de caisse, pour quelque cause que ce soit.

L'Emetteur s'engage à communiquer dans un délai de trois (3) jours calendaires à Raizers toute information de nature à entraîner un cas d'exigibilité, et ce dès qu'il en aura connaissance.

18 PROCEDURE DE RECOUVREMENT

Le Représentant agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, en cas de défaillance de l'Émetteur dans l'exécution des paiements des intérêts et du principal dans un délai de plus de cinq (5) jours ouvrés à la suite de la date prévue à l'échéancier, procéder à une mise en demeure. En cas de non-exécution dans les quinze (15) jours ouvrés suivant la réception de la mise en demeure, le Représentant agissant pour le compte de la Masse pourra introduire une action en justice devant les tribunaux compétents.

En cas de mise en œuvre d'une procédure de recouvrement par le Représentant, les frais liés à cette procédure (notamment les frais de conseil) seront avancés par le Représentant et facturés à l'Émetteur. En outre, si le montant recouvert à l'issue de la procédure ne couvre pas la totalité du montant exigible à cette date (capital, intérêts et frais de procédure avancés par le Représentant), il est prévu que les frais avancés par le Représentant seront déduits du montant recouvert au profit des Porteurs.

19 PAIEMENT

Le paiement du principal et des intérêts dus au titre des Obligations sera coordonné par la société Raizers et se fera par l'intermédiaire de la Banque Séquestre. Le paiement sera effectué en euros par crédit ou par transfert sur le compte MangoPay (solution Leetchi Corp. S.A.) du Porteur libellé en euros, conformément aux dispositions fiscales applicables ou à d'autres dispositions légales ou réglementaires applicables, et sous réserve des stipulations de l'Article 20 (Régime Fiscal) ci-après.

Tous les paiements valablement effectués aux Porteurs libèreront l'Émetteur, le cas échéant, de toutes obligations relatives à ces paiements. Les Porteurs ne supporteront ni commission ni frais au titre de ces paiements.

20 REGIME FISCAL

Il est rappelé que la perception des intérêts d'obligations constitue une valeur mobilière de placement au regard de l'administration fiscale. A ce titre, elle est soumise à prélèvements sociaux ainsi qu'au barème de l'imposition sur le revenu. La gestion de ces flux fiscaux est assumée par Raizers en ce qui concerne les retenus à la source.

La documentation relative au traitement fiscal des valeurs mobilières de placement par l'administration fiscale française est disponible en version libre d'accès sur la Plateforme Raizers.

21 AUTORISATION DE L'EMISSION PAR L'EMETTEUR

L'émission de l'Emprunt Obligataire par l'Émetteur peut être conditionnée par une décision de la collectivité des associés ou actionnaires de la société émettrice, ou par une décision de l'associé unique de ladite société.

Il est entendu entre les Parties que l'Émetteur est seul responsable :

- Du bon respect des conditions de forme applicables au procès-verbal afférent à une telle décision ;
- De l'archivage du procès-verbal via les supports matériels admis par la loi.

Il est rappelé à l'Émetteur que l'ensemble des conditions de formes et d'archivage relatives au procès-verbal ainsi que leurs sanctions sont prévues dans le Code de commerce.

En tout état de cause, Raizers ne pourra à aucun moment voir sa responsabilité engagée en cas de procès-verbal non conforme aux dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière. Ainsi, l'Émetteur sera toujours tenu de rembourser l'Emprunt Obligataire selon les termes du présent Contrat.

22 MASSE DES OBLIGATAIRES

Les Porteurs seront automatiquement groupés en une masse (la « **Masse** ») pour la défense de leurs intérêts communs.

La Masse sera régie par les dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce, sous réserve des stipulations ci-après.

22.1 Personnalité morale

La Masse disposera de la personnalité morale et agira d'une part par l'intermédiaire d'un représentant (le « **Représentant de la Masse** ») et d'autre part par l'intermédiaire d'une assemblée générale des Porteurs.

La Masse seule, à l'exclusion des Porteurs pris individuellement, exercera les droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations.

22.2 Représentant de la Masse

La qualité de Représentant de la Masse peut être attribuée à une personne de toute nationalité. Toutefois, les personnes suivantes ne peuvent être choisies comme Représentant de la Masse :

- L'Emetteur, ses employés et leurs ascendants, descendants et conjoints ;
- Les entités garantes de tout ou partie des engagements de l'Emetteur ; et
- Les personnes auxquelles l'exercice de la profession de banquier est interdit ou qui sont déchues du droit de diriger, administrer ou gérer une société en quelque qualité que ce soit.

Le Représentant de la Masse initial sera la société Raizers.

Le Représentant de la Masse sera soumis aux dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce. Le Représentant de la Masse pourra être révoqué ou remplacé par l'assemblée générale des Porteurs statuant à la majorité de 90% sur la base d'un *quorum* de 100% des Porteurs.

Le Représentant de la Masse ne recevra pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

22.3 Pouvoirs du Représentant

Sauf résolution contraire de l'assemblée générale des Porteurs, le Représentant de la Masse aura le pouvoir d'accomplir tous les actes de gestion nécessaires pour la défense des intérêts communs des Porteurs. Toutes les procédures judiciaires intentées à l'initiative ou à l'encontre des Porteurs devront, pour être recevables, l'être à l'initiative ou à l'encontre du Représentant de la Masse. Le Représentant de la Masse ne peut pas s'immiscer dans la gestion des affaires de l'Emetteur.

Sauf avis contraire des Porteurs, il est entendu que le Représentant de la Masse pourra décider à tout moment à compter de la date de signature du Contrat, et avec l'accord préalable de l'Emetteur, de modifier certaines dispositions dudit Contrat et notamment celles relatives :

- A la durée de la souscription (Article 8) ;
- A la durée de l'Emprunt Obligataire (Article 9) ;
- Aux garanties (Article 11) ;
- Aux intérêts et, plus précisément, celles relatives au paiement des intérêts, à leurs modalités d'amortissement et à leur taux (Articles 13 et 14).

Le Représentant de la Masse pourra également décider de modifier les dispositions relatives au montant de l'émission (Article 4) mais cela uniquement jusqu'à la Date d'Emission au plus tard et en conformité avec le montant minimum global de souscription défini en Article 4 (75% du montant total de l'Emprunt Obligataire).

Dans ce cadre, chacun des Porteurs signera, au moment de la souscription, une procuration autorisant et donnant tous pouvoirs au Représentant de la Masse pour réaliser les modifications du Contrat visées ci-dessus. Cette procuration est attachée en Annexe 1 au présent Contrat.

22.4 Assemblées générales des Porteurs

Les assemblées générales des Porteurs pourront être réunies à tout moment, sur convocation par l'Emetteur ou par le Représentant de la Masse. Un ou plusieurs Porteurs, détenant ensemble au moins un trentième (1/30e) des Obligations en circulation, pourront adresser à l'Emetteur et au Représentant de la Masse une demande de convocation de l'assemblée générale ; si cette assemblée générale n'a pas été convoquée dans les deux (2) mois suivant la demande, les Porteurs concernés pourront charger l'un d'entre eux de déposer une requête auprès du tribunal compétent dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris afin qu'un mandataire soit nommé pour convoquer l'assemblée.

Une convocation indiquant la date, l'heure, le lieu, l'ordre du jour et le quorum exigé sera adressé par le Représentant de la Masse au moins quinze (15) jours calendaires avant la date de tenue de l'assemblée.

Chaque Porteur a le droit de participer à l'assemblée en personne ou par mandataire. Chaque Obligation donne droit à une (1) voix.

22.5 Pouvoirs des assemblées générales

L'assemblée générale est habilitée à délibérer sur la rémunération, la révocation ou le remplacement du Représentant de la Masse à la majorité stipulée ci-avant, et peut également statuer sur toute autre question afférente aux droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations, y compris afin d'autoriser le Représentant à agir, que ce soit en demande ou en défense.

L'assemblée générale peut en outre délibérer sur toute proposition tendant à la modification des présentes, et notamment sur toute proposition de compromis ou de transaction sur des droits litigieux ou ayant fait l'objet de décisions judiciaires.

Il est cependant précisé que l'assemblée générale ne peut pas accroître la charge des Porteurs, ni établir une inégalité de traitement entre les Porteurs, ni convertir les Obligations en actions.

L'assemblée générale ne pourra valablement délibérer sur première convocation que si les Porteurs présents ou représentés détiennent au moins un cinquième (1/5e) du montant principal des Obligations en circulation. Sur deuxième convocation, aucun *quorum* ne sera exigé. Les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des Porteurs présents ou représentés. A l'exception de la révocation ou du remplacement du Représentant de la Masse dans les conditions ci-avant.

22.6 Consultation écrite

Les décisions collectives visées à l'Article 24.5 peuvent être prises, au choix de Raizers, en assemblée générale ou bien faire l'objet d'une consultation écrite.

Dans le cadre d'une consultation écrite, Raizers adresse à chaque Porteur, par courriel, le texte des résolutions proposées ainsi que les documents nécessaires à l'information des Porteurs. Les Porteurs disposent d'un délai de sept (7) jours calendaires à compter de la réception du projet de résolutions pour transmettre leur vote à Raizers par courriel.

Tout Porteur n'ayant pas répondu dans le délai ci-dessus est considéré comme s'étant abstenu.

22.7 Information des Porteurs

Chaque Porteur ou son représentant aura le droit, pendant la période de quinze (15) jours calendaires précédant la tenue de chaque assemblée générale, de consulter ou prendre copie des résolutions proposées et des rapports présentés à ladite assemblée. Ces documents pourront être consultés au siège de l'Emetteur et en tout autre lieu indiqué dans la convocation de ladite assemblée.

22.8 Reporting

L'Emetteur s'engage à transmettre automatiquement aux Porteurs et à Raizers dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la fin de chaque trimestre au minimum les informations suivantes :

- Un résumé de l'activité du trimestre écoulé contenant les éléments significatifs de l'activité ;
- Et les éléments financiers ayant un impact sur l'Opération et/ou l'Emetteur de manière générale.

En cas de défaut de communication par l'Emetteur de ces reporting trimestriels, Raizers sera en droit d'exiger de l'Emetteur le paiement d'une pénalité pour inexécution d'un montant correspondant au préjudice subi par les Porteurs du fait de cette absence de communication.

22.9 Frais

L'Emetteur supportera tous les frais afférents au fonctionnement de la Masse et à la défense de ses intérêts, y compris les frais de ses conseils, de convocation et de tenue des assemblées générales et, plus généralement, tous les frais administratifs votés par l'assemblée générale.

22.10 Gestion extinctive

En cas de cessation de son activité, le Représentant de la Masse a mis en place un contrat de gestion extinctive avec un tiers ayant les compétences requises pour gérer la poursuite des opérations en cours du Représentant et veiller à ce que celles-ci arrivent à échéance. Un contrat de gestion extinctive a en effet été signé par Raizers le 12 janvier 2021.

23 INFORMATION ET PARTICIPATION DES PORTEURS

En plus des informations légales et réglementaires au bénéfice des Porteurs, le Représentant de la Masse pourra organiser l'information et la participation des Porteurs à l'activité quotidienne de l'Emetteur. A cet effet, l'Emetteur fera ses meilleurs efforts pour répondre favorablement aux demandes du Représentant de la Masse.

24 DECLARATIONS ET GARANTIES

24.1 Déclarations du Porteur

Le Porteur déclare et garantit à l'Emetteur :

- Qu'il dispose de la capacité juridique et des pouvoirs nécessaires à la conclusion du présent Contrat ;
- Que le Contrat lie et sera exécutoire à son encontre ; et
- Qu'il a effectivement pris connaissance et compris les informations relatives à l'Emetteur, à la destination des fonds et aux risques encourus au titre du Contrat qui figurent sur la Plateforme Raizers.

24.2 Déclarations et garanties de l'Emetteur

L'Emetteur déclare et garantit au Porteur ce qui suit :

- L'Emetteur est dûment immatriculée et existe valablement au regard des lois françaises, et a la capacité de conduire ses activités et de détenir ses actifs. Les statuts de l'Emetteur ne contiennent pas de stipulation dérogeant aux stipulations figurant généralement dans les statuts de sociétés ayant des objets et des activités similaires. Les représentants légaux de l'Emetteur ont été valablement désignés par les organes sociaux compétents et disposent de tous les pouvoirs nécessaires à la conduite actuelle des activités de l'Emetteur ;
- L'Emetteur a la capacité juridique de conclure et d'exécuter ses obligations au titre du présent contrat. Sa signature et exécution sont conformes à son objet social et ont été régulièrement autorisées par les organes sociaux et autorités compétentes de l'Emetteur et ne requièrent aucune autre autorisation de leur part ;
- La signature et l'exécution du Contrat ne contreviennent à aucune disposition légale, réglementaire ou statutaire ni à aucun contrat ou accord auquel l'Emetteur est partie ;
- L'Emetteur est à jour de toutes ses obligations fiscales et de celles relatives aux cotisations de sécurité sociale et aucune action, démarche ou procédure quelconque, fiscale ou judiciaire, n'a été entreprise ou, à la connaissance de l'Emetteur, n'est sur le point de l'être et qui serait de nature à remettre en cause sa capacité à faire face à leurs obligations au titre du Contrat ;

- L'Emetteur n'a fait l'objet d'aucune sanction prononcée par une juridiction française ou étrangère, ou commis de faits susceptibles d'une peine privative de liberté en particulier pour des faits de corruption, de blanchiment de capitaux, ni de financement du terrorisme.

Si l'Emetteur contrôle directement ou indirectement d'autres sociétés au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, l'Emetteur déclare et garantit mutatis mutandis pour l'ensemble de ces sociétés.

Les déclarations et garanties ci-dessus seront réputées exactes jusqu'à complet remboursement des Obligations et paiement par l'Emetteur de toutes sommes dues au titre des Obligations en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, étant précisé que l'Emetteur sera tenue d'informer le Porteur de la survenance de tout évènement qui remettrait en cause l'exactitude de ces déclarations, dès qu'elle aura connaissance de la survenance d'un tel évènement.

25 NOTIFICATION

Tout avis, communication ou notification en rapport avec le présent Contrat devra être remis ou notifié par écrit et remis en mains propres ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel aux adresses suivantes :

- **Pour l'Emetteur :**
NG Promotion
1 321, Avenue de la Pompignane
34000 Montpellier
- **Pour Raizers :**
Raizers
16, rue Fourcroy
75017 Paris
A l'attention de : Grégoire LINDER
Courriels : contact@raizers.com

26 LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Les Obligations sont régies par le droit français. Tout différend se rapportant directement ou indirectement aux Obligations et au plus généralement au présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

27 NON DIFFUSION

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

28 DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le présent document doit être lu et interprété conjointement avec les avertissements, questionnaires, informations et modalités d'accès du site d'accès progressif du conseiller en investissement participatif de la société Raizers à l'issue duquel le présent document a été délivré.

29 INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative

à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679.

[Suite la page de signatures]

Signé électroniquement,

NG Promotion

Représentée par : Cédric GONZALEZ

Titre : Président

RAIZERS

Représentée par : Grégoire LINDER

Titre : Président

Signé par Cédric GONZALEZ
Le 18/01/2022

Signed with
universign



Signé par Grégoire LINDER
Le 18/01/2022

Signed with
universign



La signature électronique du bulletin de souscription par le Porteur de l'Obligation vaut pour signature du Contrat et de la procuration visée en Annexe 1.

Annexe 1 : A L'ATTENTION DES INVESTISSEURS

PROCURATION

Dans le cadre de la représentation des intérêts des Porteurs d'Obligations, une procuration est donnée à Raizers SAS, en sa qualité de Représentant de la Masse, pour faciliter une phase éventuelle de prolongation ou de recouvrement de l'Emprunt Obligataire.

Par les présentes, et en ma qualité de Porteur d'Obligations, je donne tous pouvoirs au Représentant de la Masse Raizers SAS, pour moi et en mon nom de négociant, accepter et faire toutes modifications du Contrat relatives aux sujets suivants :

- Durée de la souscription ;
- Durée de l'Emprunt Obligataire ;
- Garanties ;
- Paiement des intérêts, modalités d'amortissement et taux, sans toutefois ne jamais baisser le taux de l'Emprunt Obligataire initialement convenu ;
- Montant de l'émission.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire tous documents utiles et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire dans ce cadre.

Il est précisé que cette procuration est valable à compter de sa date de signature et jusqu'au remboursement complet du capital et des intérêts des Obligations relatives au présent Contrat. Elle peut être révoquée à tout moment par le Porteur considéré.

NG PROMOTION

1321 Avenue de la Pompignane

34000 MONTPELLIER

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2018

- *Bilan actif-passif*
- *Soldes intermédiaires de gestion*
- *Compte de résultat*

OMEGA CONSEIL ET COMPTABILITE

3 Rue des Bruyères

34070 MONTPELLIER

04 67 03 10 12

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 6	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	12 000	12 000				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	5 040		5 040		5 040	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	98 279	38 854	59 425	22 609	36 817	162.84
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	14 776		14 776	14 124	652	4.62	
Créances rattachées à des participations	5 719 871	945 053	4 774 818	4 967 774	192 956	3.88	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	4 959		4 959	1 200	3 759	313.23	
Total II	5 854 925	995 907	4 859 018	5 005 707	146 689	2.93	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements				4 900	4 900	100.00
	En-cours de production de biens	624 921		624 921	771 582	146 660	19.01
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	225 161		225 161	9 049	216 112	NS
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	5 632 158	18 750	5 613 408	3 014 888	2 598 520	86.19
	Autres créances	4 376 082		4 376 082	1 733 510	2 642 572	152.44
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement				792	792	100.00	
Disponibilités	613 039		613 039	98 971	514 068	519.41	
Charges constatées d'avance (3)	471 036		471 036	179 749	291 287	162.05	
Total III	11 942 398	18 750	11 923 648	5 813 441	6 110 207	105.10	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	17 797 322	1 014 657	16 782 665	10 819 148	5 963 518	55.12	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 5 724 830
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/09/2018	12	30/09/2017	6	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000 000)	5 000 000		1 305 060		3 694 940	283.12
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			1 805 060		1 805 060	100.00
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	500 000		61 012		438 988	719.51
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	288 047		563 786		275 739	48.91
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 217 429		2 053 129		835 700	40.70
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	7 005 476		5 788 047		1 217 429	21.03	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	4 294		45		4 250	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	4 081 066		3 195 146		885 921	27.73
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 838 638		560 968		1 277 669	227.76
	Dettes fiscales et sociales	1 363 406		796 319		567 087	71.21
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 825				2 825		
Autres dettes	2 476 180		73 274		2 402 905	NS	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	10 780		405 348		394 568	97.34
	Total IV	9 777 189		5 031 100		4 746 089	94.34
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	16 782 665		10 819 148		5 963 518	55.12	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

9 802 273

5 031 100

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2018	12	30/09/2017	6	Euros	%
Ventes marchandises + Production	4 040 437	100.00	736 432	100.00	3 304 006	448.65
+ Ventes de marchandises	42	100.00			42	
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale	42	100.00			42	
+ Production vendue	4 040 396	100.00	736 432	100.00	3 303 964	448.65
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	4 040 396	100.00	736 432	100.00	3 303 964	448.65
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe	1 104 332	27.33	112 940	15.34	991 392	877.81
Marge brute de production	2 936 064	72.67	623 492	84.66	2 312 572	370.91
Marge brute globale	2 936 105	72.67	623 492	84.66	2 312 614	370.91
- Autres achats + charges externes	1 301 937	32.22	374 704	50.88	927 233	247.46
Valeur ajoutée	1 634 168	40.45	248 788	33.78	1 385 381	556.85
+ Subventions d'exploitation	1 731	0.04			1 731	
- Impôts, taxes et versements assimilés	58 895	1.46	6 441	0.87	52 454	814.42
- Salaires du personnel	1 019 192	25.22	293 970	39.92	725 222	246.70
- Charges sociales du personnel	408 033	10.10	107 166	14.55	300 867	280.75
Excédent brut d'exploitation	149 779	3.71	158 789	21.56	308 568	194.33
+ Autres produits de gestion courante	515	0.01	44	0.01	471	NS
- Autres charges de gestion courante	197		13		184	NS
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	341 252	8.45	27 390	3.72	313 862	NS
- Dotations aux amortissements	10 758	0.27	2 429	0.33	8 328	342.83
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	480 592	11.89	133 796	18.17	614 387	459.20
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	816 834	20.22	414 061	56.23	402 773	97.27
- Charges financières	36 847	0.91	218 302	29.64	181 455	83.12
Résultat courant	1 260 579	31.20	61 963	8.41	1 198 615	NS
+ Produits exceptionnels	64 887	1.61	2 026 593	275.19	1 961 706	96.80
- Charges exceptionnelles	64 218	1.59	35 427	4.81	28 791	81.27
Résultat exceptionnel	670	0.02	1 991 166	270.38	1 990 496	99.97
- Impôt sur les bénéfices	43 819	1.08			43 819	
- Participation des salariés						
Résultat NET	1 217 429	30.13	2 053 129	278.79	835 700	40.70

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 6	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	42		42		42	
Production vendue de biens						
Production vendue de services	3 914 930	125 466	4 040 396	736 432	3 303 964	448.65
Chiffre d'affaires NET	3 914 972	125 466	4 040 437	736 432	3 304 006	448.65
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 731		1 731	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			341 252	27 390	313 862	NS
Autres produits			515	44	471	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			4 383 935	763 866	3 620 069	473.91
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 406 269	487 644	1 918 625	393.45
Impôts, taxes et versements assimilés			58 895	6 441	52 454	814.42
Salaires et traitements			1 019 192	293 970	725 222	246.70
Charges sociales			408 033	107 166	300 867	280.75
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 758	2 429	8 328	342.83
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			197	13	184	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			3 903 343	897 662	3 005 681	334.83
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			480 592	133 796	614 387	459.20
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2018	12	30/09/2017	6	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	734 107		352 008		382 099	108.55
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	82 727		62 053		20 674	33.32
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	816 834		414 061		402 773	97.27
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	36 847		218 302		181 455	83.12
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	36 847		218 302		181 455	83.12
2. Résultat financier (V-VI)	779 987		195 759		584 228	298.44
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 260 579		61 963		1 198 615	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	64 887		26 593		38 294	144.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital			2 000 000		2 000 000	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	64 887		2 026 593		1 961 706	96.80
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	64 218		28 445		35 773	125.76
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			6 982		6 982	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	64 218		35 427		28 791	81.27
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	670		1 991 166		1 990 496	99.97
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	43 819				43 819	
Total des produits (I+III+V+VII)	5 265 656		3 204 521		2 061 136	64.32
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 048 227		1 151 391		2 896 836	251.59
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 217 429		2 053 129		835 700	40.70

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Compte rendu de travaux de l'Expert-Comptable



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102018	et clos le	30092019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
NG PROMOTION	1321 Avenue de la Pompignane
SIRET 4 9 0 9 6 1 3 4 9 0 0 0 2 7	34000 MONTPELLIER
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31% 0 Bénéfice imposable à 28% 407 723 Déficit
Bénéfice imposable à 15%	38 120 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
OMEGA CONSEIL ET COMPTABILITE 3 Rue des Bruyères 34070 MONTPELLIER Tél: 04 67 03 10 12	
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 06/05/2020 Lieu MONTPELLIER
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire:
	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Désignation de l'entreprise : NG PROMOTION Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 1321 Avenue de la Pompiègne 34000 MONTPELLIER Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 9 0 9 6 1 3 4 9 0 0 0 2 7 Néant *

				Exercice N clos le, <u>3 0 0 9 2 0 1 9</u>		N-1 <u>3 0 0 9 2 0 1 8</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AA						
	AB						
	CX						
	AF	61 767	18 136	43 631			
	AH						
	AJ					5 040	
	AL						
	AN						
	AP						
	AR						
	AT	110 806	55 571	55 235	59 425		
	AV						
	AX						
	CS						
	CU	15 476		15 476	14 776		
	BB	4 705 095	966 698	3 738 397	4 774 818		
	BD						
BF							
BH	5 509		5 509	4 959			
TOTAL (II)		4 898 653	1 040 405	3 858 248	4 859 018		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	BL						
	BN	514 620		514 620	624 921		
	BP						
	BR						
	BT						
	BV	285 588		285 588	225 161		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	BX	8 391 320	18 750	8 372 570	5 613 408		
	BZ	2 719 321		2 719 321	4 376 082		
	CB						
ACTIF CIRCULANT	CD						
	CE						
	CF	395 845		395 845	613 039		
	CH	721 636		721 636	471 036		
STOCKS *	CJ	13 028 331	18 750	13 009 581	11 923 648		
	CW						
	CM						
	CN						
	CO	17 926 984	1 059 155	16 867 828	16 782 665		
CREANCES	CP			4 710 654	(3) Part à plus d'un an : CR		
	CA						
DIVERS	CC						
	CE						
Comptes de régularisation	CG						
	CI						
	CK						
	CV						
	CM						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		17 926 984	1 059 155	16 867 828	16 782 665		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le formulaire n° 2022 En Euros.

Désignation de l'entreprise : NG PROMOTION

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :6...000...000.....)	DA	6 000 000	5 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	600 000	500 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	405 476	288 047
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	210 392	1 217 429
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	7 215 868	7 005 476
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	107 261	4 294
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 975 507	4 081 066
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	595 229	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 966 878	1 838 638
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 097 575	1 363 406
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	14 337	2 825
Autres dettes	EA	686 683	2 476 180	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	208 491	10 780
TOTAL (IV)	EC	9 651 961	9 777 189	
	Ecarts de conversion passif *	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	16 867 828	16 782 665	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 677 044	9 802 273	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	60 669		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Désignation de l'entreprise : NG PROMOTION						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			42	
	Production vendue	biens* services*	FD	(8 375)	FE		FF	(8 375)		
			FG	5 441 588	FH		FI	5 441 588	4 040 396	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 433 213	FK		FL	5 433 213	4 040 437		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO			1 731	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	203 439		341 252	
	Autres produits (1) (11)					FQ	72		515	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 636 724		4 383 935
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	(59)			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 013 855		2 406 269	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	57 960		58 895	
	Salaires et traitements*					FY	1 328 889		1 019 192	
	Charges sociales (10)					FZ	521 460		408 033	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	22 854		10 758
			- dotations aux provisions				GB	21 645		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)						GE	970		197
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 967 572		3 903 343	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	669 151		480 592	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			734 107	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	53 724		82 727	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
Total des produits financiers (V)						GP	53 724		816 834	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	360 374		36 847	
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
Total des charges financières (VI)						GU	360 374		36 847	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(306 651)		779 987	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	362 501		1 260 579	

Désignation de l'entreprise : NG PROMOTION		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 1 057	64 887
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 1 057	64 887
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 49 586	64 218
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 49 586	64 218
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (48 529)	670
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 103 580	43 819
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 5 691 505	5 265 656
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 5 481 113	4 048 227
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 210 392	1 217 429
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY	
		IG	
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	
		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1 203 439	341 252
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9	
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A7	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 057
PENALITES		35 727	
REDRESSEMENT URSSAF		13 859	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVIS

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : NG PROMOTION										Néant		*			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						3				4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	12 000	KE		KF	49 767			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				[Dont Composants	M2			KP		KQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants	M3			KS		KT				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV	45 313	KW		KX	3 775		
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	52 966	LC		LD	8 752		
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN	98 279	LO		LP	12 527			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
Autres participations						8U	15 204	8V		8W	4 705 795				
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières						IT	1 200	IU		IV	4 309				
TOTAL IV						LQ	16 404	LR		LS	4 710 104				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	126 683	ØH		ØJ	4 772 398				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						par virement de poste à poste		3		4		4			
						1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	61 767	IX	61 767	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenct et am. des constructions					IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenct, aménagements divers						IU		MM	49 088	MN	49 088	MO	49 088
		Matériel de transport						IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS	61 718	MT	61 718	MU	61 718
		Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF			
TOTAL III						IY		NG	110 806	NH	110 806	NI	110 806		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations						IO		ØX		ØY	4 720 999	ØZ	4 720 999	
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	5 509	2G	5 509	
	TOTAL IV						I3		NJ	4 726 508	NK	4 726 508	2H	4 726 508	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	4 899 081	ØL	4 899 081	ØM	4 899 081		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

OMEGA CONSEIL ET COMPTABILITE

Désignation de l'entreprise : NG PROMOTIONNéant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	12 000	PF	6 136	PG		PH	18 136
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	8 706	QE	5 886	QF		QG	14 592
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	30 148	QM	10 832	QN		QO	40 980
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	38 854	QV	16 718	QW		QX	55 571
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	50 854	ØP	22 854	ØQ		ØR	73 707

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW													
					Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			96 056	Z9	96 056
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : NG PROMOTIONNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	945 053	O7	21 645	O8		O9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	18 750	6U		6V		6W	18 750
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	963 803	TY	21 645	TZ		UA	985 448	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	963 803	UB	21 645	UC		UD	985 448	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG	21 645	UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : NG PROMOTIONNéant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	4 705 095	UM	4 705 095	UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	5 509	UV	5 509	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	21 500		21 500					
	Autres créances clients		UX	8 369 820		8 369 820					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	233 911		233 911				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	1 539 896		1 539 896					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	945 514		945 514					
	Charges constatées d'avance		VS	721 636		721 636					
	TOTAUX			VT	16 542 881	VU	16 542 881	VV			
RENVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	60 669		60 669					
	à plus de 1 an à l'origine		VH	46 592		46 592					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	(9 230)		(9 230)						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 966 878		1 966 878						
Personnel et comptes rattachés		8C	152 271		152 271						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	122 631		122 631						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	37 663		37 663					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 675 665		1 675 665					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	109 345		109 345					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	14 337		14 337						
Groupe et associés (2)		VI	3 984 737		3 984 737						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	686 683		686 683						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	233 575		233 575						
TOTAUX			VY	9 081 816	VZ	9 081 816					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	51 227	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	4 635	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Main table structure with columns for descriptions, codes (WA, WB, etc.), and amounts. Includes sections for Réintégrations, Déductions, and Résultat Fiscal.

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : <u>NG PROMOTION</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice		ZT	1 23 773
III PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

**TABLEAU D'AFFECTIONNEMENT DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>NG PROMOTION</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	288 047	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	100 000							
							- Autres réserves	ZD	1 000 000						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	1 217 429		Dividendes	ZE									
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF									
	TOTAL I	OF	1 505 476		Report à nouveau	ZG	405 476								
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II	ZH	1 505 476			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ										
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR										
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS										
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	645 406		1 104 332							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	175 223		154 677							
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	8 566		113 101							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 150 807		785 259							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	1 033 853		248 900						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	3 013 855		2 406 269							
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	32 647		1 371							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	25 313		57 524							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	57 960		58 895							
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	1 400 373		898 096							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	1 096 021		947 125							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*				OB	1 138 171									
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS										
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1.35	%		1.53		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG										
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH											
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL							
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO							
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ										

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : NG PROMOTION Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)				
				⑦	⑧	⑨		⑩			⑪
								19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12										

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

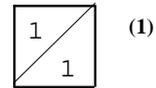
16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : NG PROMOTION		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/10/2018		et clos le : 30/09/2019	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	23
dont apprentis		YF	1
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	5 433 213
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	5 433 213
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	72
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	203 439
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	1 057
TOTAL 2		OM	204 568
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	(59)
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	2 838 632
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	970
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	2 839 542
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
			2 798 239
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	2 798 239
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	5 433 213
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2018
		GZ	31/12/2018
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 9

N° SIRET 4 9 0 9 6 1 3 4 9 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE NG PROMOTION

ADRESSE (voie) 1321 Avenue de la Pompignane

CODE POSTAL 34000 VILLE MONTPELLIER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	100 000
---	----	---	--	----	---------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	30 506
---	----	---	--	----	--------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique EURL Dénomination WISDOM FINANCE HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) 824086177 % de détention 76.62 Nb de parts ou actions 100 000

Adresse : N° Voie Domaine de Fangouse

Code postal 34970 Commune LATTES Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GONZALEZ Prénom(s) CEDRIC

Nom marital % de détention 23.38 Nb de parts ou actions 30 506

Naissance : Date 190179 N° Département 34 Commune MONTPELLIER Pays FR

Adresse : N° 6 Voie RUE FREDERIC CHOPIN

Code postal 34970 Commune LATTES Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune MONTPELLIER Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
3

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 1 9

N° SIRET

4 9 0 9 6 1 3 4 9 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

NG PROMOTION

ADRESSE (voie)

1321 Avenue de la Pompignane

CODE POSTAL

34000

VILLE

MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

22

Forme juridique

Dénomination

NGP3 ESTELLA

N° SIREN (si société établie en France)

7 5 2 0 4 7 5 6 3

% de détention

100.00

Adresse :

N°

Voie

DOMAINE DE LA DEVEZE

Code postal

34400

Commune

VERARGUES

Pays

Forme juridique

SARL

Dénomination

E NEST

N° SIREN (si société établie en France)

7 9 8 6 5 5 5 2 8

% de détention

100.00

Adresse :

N°

Voie

DOMAINE DE LA DEVEZE

Code postal

34400

Commune

VERARGUES

Pays

Forme juridique

Dénomination

FREEDOM

N° SIREN (si société établie en France)

5 3 3 7 5 3 5 3 9

% de détention

100.00

Adresse :

N°

1321

Voie

AVENUE DE LA POMPIGNANE

Code postal

34000

Commune

MONTPELLIER

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

GRAZIA

N° SIREN (si société établie en France)

5 2 5 1 3 5 7 6 0

% de détention

100.00

Adresse :

N°

1321

Voie

AVENUE DE LA POMPIGNANE

Code postal

34000

Commune

MONTPELLIER

Pays

Forme juridique

Dénomination

NGP1-LA PARENTHÈSE

N° SIREN (si société établie en France)

5 3 4 7 5 3 9 6 7

% de détention

100.00

Adresse :

N°

1321

Voie

AVENUE DE LA POMPIGNANE

Code postal

34000

Commune

MONTPELLIER

Pays

Forme juridique

Dénomination

NGP 10 - AURORA

N° SIREN (si société établie en France)

7 9 0 7 9 3 1 6 0

% de détention

100.00

Adresse :

N°

Voie

DOMAINE DE LA DEVEZE

Code postal

34400

Commune

VERARGUES

Pays

Forme juridique

Dénomination

NGP 11

N° SIREN (si société établie en France)

8 2 4 0 6 7 8 9 6

% de détention

100.00

Adresse :

N°

1321

Voie

AVENUE DE LA POMPIGNANE

Code postal

34000

Commune

MONTPELLIER

Pays

France

Forme juridique

SARL

Dénomination

BLUETEC INDUSTRIE

N° SIREN (si société établie en France)

7 9 9 5 4 2 8 2 4

% de détention

100.00

Adresse :

N°

Voie

DOMAINE DE FANGOUSE

Code postal

34970

Commune

LATTES

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2
3

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 1 9

N° SIRET

4 9 0 9 6 1 3 4 9 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

NG PROMOTION

ADRESSE (voie)

1321 Avenue de la Pompignane

CODE POSTAL

34000

VILLE

MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

22

Forme juridique Dénomination NGP 13 LE CENTRAL

N° SIREN (si société établie en France) 8 2 4 6 0 0 8 4 5

% de détention 100.00

Adresse : N° 1321 Voie AVENUE DE LA POMPIGNANE

Code postal 34000 Commune MONTPELLIER Pays France

Forme juridique Dénomination NGP4 AMOUR

N° SIREN (si société établie en France) 7 5 2 0 4 7 5 9 7

% de détention 100.00

Adresse : N° Voie DOMAINE DE LA DEVEZECode postal 34400 Commune VERARGUES Pays Forme juridique Dénomination NGP5 MOULIN DE THAU

N° SIREN (si société établie en France) 7 5 2 0 4 7 5 8 9

% de détention 100.00

Adresse : N° Voie DOMAINE DE LA DEVEZECode postal 34400 Commune VERARGUES Pays Forme juridique Dénomination NGP 6

N° SIREN (si société établie en France) 7 5 2 6 4 8 8 4 0

% de détention 100.00

Adresse : N° 1321 Voie AVENUE DE LA POMPIGNANE

Code postal 34000 Commune MONTPELLIER Pays France

Forme juridique Dénomination NGP8 LEMON

N° SIREN (si société établie en France) 7 9 0 8 2 9 8 1 6

% de détention 100.00

Adresse : N° Voie DOMAINE DE LA DEVEZECode postal 34400 Commune VERARGUES Pays Forme juridique Dénomination NGP 9 LINK

N° SIREN (si société établie en France) 7 9 0 7 9 3 6 5 7

% de détention 100.00

Adresse : N° 1321 Voie AVENUE DE LA POMPIGNANE

Code postal 34000 Commune MONTPELLIER Pays Forme juridique Dénomination REDTEC INDUSTRIE

N° SIREN (si société établie en France) 7 9 9 5 4 6 0 0 7

% de détention 100.00

Adresse : N° Voie DOMAINE DE FANGOUSECode postal 34970 Commune LATTES Pays

Forme juridique SAS Dénomination NG INVEST

N° SIREN (si société établie en France) 8 5 0 2 1 5 7 1 6

% de détention 100.00

Adresse : N° 1321 Voie AVENUE DE LA POMPIGNANE

Code postal 34000 Commune MONTPELLIER Pays France

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

3	(1)
3	

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 9

N° SIRET 4 9 0 9 6 1 3 4 9 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE NG PROMOTION

ADRESSE (voie) 1321 Avenue de la Pompignane

CODE POSTAL 34000 VILLE MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 22

Forme juridique Dénomination NGP 12 - LES LOGES D'ARIANE

N° SIREN (si société établie en France) 8 2 2 2 1 2 2 9 6 % de détention 100.00

Adresse : N° 1321 Voie AVENUE DE LA POMPIGNANE

Code postal 34000 Commune MONTPELLIER Pays France

Forme juridique Dénomination SPLENDIA

N° SIREN (si société établie en France) 5 0 9 2 4 6 3 9 3 % de détention 99.80

Adresse : N° 7 Voie RUE ALPHONSE DAUDET

Code postal 34470 Commune PEROLS Pays France

Forme juridique SCV Dénomination NEO

N° SIREN (si société établie en France) 5 1 4 5 4 2 5 1 3 % de détention 98.00

Adresse : N° 7 Voie RUE ALPHONSE DAUDET

Code postal 34470 Commune PEROLS Pays France

Forme juridique Dénomination SCCV VLM

N° SIREN (si société établie en France) 5 0 8 7 5 2 5 3 2 % de détention 98.00

Adresse : N° 1321 Voie Avenue de la Pompignane

Code postal 34000 Commune MONTPELLIER Pays France

Forme juridique Dénomination SCCV EPICEA

N° SIREN (si société établie en France) 5 1 7 5 8 5 6 8 3 % de détention 98.00

Adresse : N° 7 Voie RUE ALPHONSE DAUDET

Code postal 34470 Commune PEROLS Pays France

Forme juridique SCI Dénomination SCCV NGICADE MONTPELLIER OVALIE

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 50.00

Adresse : N° 335 Voie RUE VENDEMAIRE

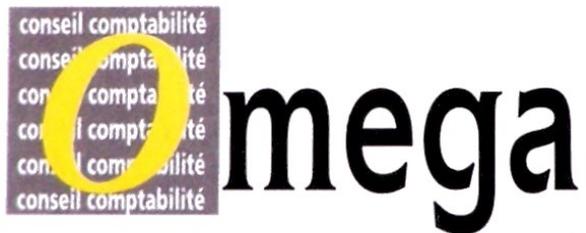
Code postal 34000 Commune MONTPELLIER Pays France

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



conseil comptabilité

Société d'Expertise Comptable

NG PROMOTION

1321 Avenue de la Pompignane

34000 MONTPELLIER

Exercice du 01/10/2019 au 31/12/2020

NG PROMOTION

1321 Avenue de la Pompignane

34000 MONTPELLIER

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

- *Rapport de présentation*
- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Soldes intermédiaires de gestion*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*
- *Annexe*

OMEGA CONSEIL ET COMPTABILITE

3 Rue des Bruyères

34070 MONTPELLIER

04 67 03 10 12

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

NG PROMOTION
1321 Avenue de la Pompignane
34000 MONTPELLIER

relatifs à l'exercice du 01/10/2019 au 31/12/2020.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

A l'exception de la diligence suivante susceptible d'affecter la cohérence et la vraisemblance des comptes:

Nous nous sommes fondés sur les documents fournis par la Direction de la société, en particulier au niveau des factures à établir, des travaux en cours, et des factures d'assistance et de pilotage. Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la pertinence de la prise en compte de ces recettes.

Sur la base de nos travaux, et sous réserve de l'incidence des observations décrites dans le paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	25 876 348 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	2 327 816 Euros
- Résultat net comptable,	24 096 Euros

Fait à MONTPELLIER
Le 14/04/2021

RANCHIN PATRICK
GERANT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 15			Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	86 878	38 376	48 502	43 631	4 872	11.17
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	6 600	2 369	4 231		4 231	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	130 111	80 431	49 680	55 235	5 555	10.06
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	15 966		15 966	15 476	490	3.17	
Créances rattachées à des participations	5 821 394	966 698	4 854 696	3 738 397	1 116 299	29.86	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	15 117		15 117	5 509	9 608	174.41	
Total II	6 076 066	1 087 874	4 988 192	3 858 248	1 129 945	29.29	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements				514 620	514 620	100.00
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	5 499 225		5 499 225		5 499 225	
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				285 588	285 588	100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	8 700 042	248 188	8 451 854	8 372 570	79 284	0.95
	Autres créances	5 202 605		5 202 605	2 719 321	2 483 284	91.32
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	527 937		527 937	395 845	132 092	33.37	
Charges constatées d'avance (3)	862 032		862 032	721 636	140 397	19.46	
Total III	20 791 842	248 188	20 543 654	13 009 581	7 534 073	57.91	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	344 502		344 502		344 502	
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	27 212 410	1 336 062	25 876 348	16 867 828	9 008 519	53.41	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	15	30/09/2019	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 6 000 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	6 000 000		6 000 000			
	Réserves						
	Réserve légale	600 000		600 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	615 868		405 476		210 392	51.89
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	24 096		210 392		186 296	88.55
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	7 239 963		7 215 868		24 096	0.33	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires	5 261 050				5 261 050	
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 259 377		46 592		3 212 784	NS
	Concours bancaires courants	47 727		60 669		12 942	21.33
	Emprunts et dettes financières diverses	3 556 685		3 975 507		418 822	10.54
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			595 229		595 229	100.00
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 014 948		1 966 878		1 048 070	53.29	
Dettes fiscales et sociales	1 835 179		2 097 575		262 395	12.51	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			14 337		14 337	100.00	
Autres dettes	1 563 290		686 683		876 607	127.66	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	98 129		208 491		110 362	52.93
	Total IV	18 636 385		9 651 961		8 984 424	93.08
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		25 876 348		16 867 828		9 008 519	53.41

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

18 661 468 9 677 044

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 15			Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises				8 375	8 375	100.00
Production vendue de biens						
Production vendue de services	2 327 816		2 327 816	5 441 588	3 113 771	57.22
Chiffre d'affaires NET	2 327 816		2 327 816	5 433 213	3 105 396	57.16
Production stockée			5 499 225		5 499 225	
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			303 766	203 439	100 327	49.32
Autres produits			140	72	68	94.03
Total des Produits d'exploitation (I)			8 130 947	5 636 724	2 494 223	44.25
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			171	59	111	186.91
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			4 116 659	3 013 855	1 102 804	36.59
Impôts, taxes et versements assimilés			92 280	57 960	34 320	59.21
Salaires et traitements			1 836 262	1 328 889	507 372	38.18
Charges sociales			715 915	521 460	194 455	37.29
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			47 490	22 854	24 637	107.80
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				21 645	21 645	100.00
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			229 438		229 438	
Dotations aux provisions						
Autres charges			278	970	692	71.32
Total des Charges d'exploitation (II)			7 038 151	4 967 572	2 070 578	41.68
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 092 796	669 151	423 645	63.31
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2020	15	30/09/2019	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	65 767		65 767	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	9 678	53 724	44 046	81.99
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	75 445	53 724	21 721	40.43
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	784 069	360 374	423 694	117.57
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	784 069	360 374	423 694	117.57
2. Résultat financier (V-VI)	708 624	306 651	401 973	131.09
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	384 172	362 501	21 672	5.98
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	473 910	1 057	472 853	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	473 910	1 057	472 853	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	783 691	49 586	734 105	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 562		1 562	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	785 253	49 586	735 667	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	311 343	48 529	262 814	541.56
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	48 734	103 580	54 846	52.95
Total des produits (I+III+V+VII)	8 680 302	5 691 505	2 988 797	52.51
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 656 206	5 481 113	3 175 093	57.93
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	24 096	210 392	186 296	88.55

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

65 767

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	15	30/09/2019	12	Euros	%
Ventes marchandises + Production	7 827 041	100.00	5 433 213	100.00	2 393 829	44.06
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	2 327 816	29.74	5 433 213	100.00	3 105 396	57.16
+ Production stockée ou déstockage	5 499 225	70.26			5 499 225	
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	7 827 041	100.00	5 433 213	100.00	2 393 829	44.06
- Matières premières, approvisionnements consommés	171		59		111	186.91
- Sous traitance directe	1 651 401	21.10	645 406	11.88	1 005 995	155.87
Marge brute de production	6 175 810	78.90	4 787 866	88.12	1 387 945	28.99
Marge brute globale	6 175 810	78.90	4 787 866	88.12	1 387 945	28.99
- Autres achats + charges externes	2 465 258	31.50	2 368 448	43.59	96 809	4.09
Valeur ajoutée	3 710 553	47.41	2 419 417	44.53	1 291 135	53.37
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	92 280	1.18	57 960	1.07	34 320	59.21
- Salaires du personnel	1 836 262	23.46	1 328 889	24.46	507 372	38.18
- Charges sociales du personnel	715 915	9.15	521 460	9.60	194 455	37.29
Excédent brut d'exploitation	1 066 097	13.62	511 108	9.41	554 988	108.59
+ Autres produits de gestion courante	140		72		68	94.03
- Autres charges de gestion courante	278		970	0.02	692	71.32
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	303 766	3.88	203 439	3.74	100 327	49.32
- Dotations aux amortissements	47 490	0.61	22 854	0.42	24 637	107.80
- Dotations aux provisions	229 438	2.93	21 645	0.40	207 793	960.00
Résultat d'exploitation	1 092 796	13.96	669 151	12.32	423 645	63.31
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	75 445	0.96	53 724	0.99	21 721	40.43
- Charges financières	784 069	10.02	360 374	6.63	423 694	117.57
Résultat courant	384 172	4.91	362 501	6.67	21 672	5.98
+ Produits exceptionnels	473 910	6.05	1 057	0.02	472 853	NS
- Charges exceptionnelles	785 253	10.03	49 586	0.91	735 667	NS
Résultat exceptionnel	311 343	3.98	48 529	0.89	262 814	541.56
- Impôt sur les bénéfices	48 734	0.62	103 580	1.91	54 846	52.95
- Participation des salariés						
Résultat NET	24 096	0.31	210 392	3.87	186 296	88.55

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 15	30/09/2019 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	48 502	43 631	4 872	11.17
20510000 LOGICIEL	62 828	49 167	13 662	27.79
20520000 SITE INTERNET	24 050	12 600	11 450	90.87
28051000 AMORT.LOGICIEL	32 536	17 397	15 139	87.02
28052000 AMORT SITE INTERNET	5 840	739	5 101	690.26
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 231		4 231	
20800000 AUTRES IMMO.INCORPORELLES	6 600		6 600	
28080000 AMORT AUTRES IMMOS INCORPOREL	2 369		2 369	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 680	55 235	5 555	10.06
21810000 INSTALLATIONS GENERALES	53 588	49 088	4 500	9.17
21830000 MATERIEL DE BUREAU&INFORMATIQU	53 918	40 796	13 122	32.16
21840000 MOBILIER	22 604	20 922	1 683	8.04
28181000 AMORT. INSTALL. GENERALES	21 496	14 592	6 904	47.31
28183000 AMORT.MATERIEL DE BUREAU	40 077	23 866	16 212	67.93
28184000 AMORT. MOBILIER	18 858	17 114	1 744	10.19
AUTRES PARTICIPATIONS	15 966	15 476	490	3.17
26180000 TITRES DE PARTICIPATIONS	15 966	15 476	490	3.17
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	4 854 696	3 738 397	1 116 299	29.86
26710001 CREANCES PARTICIPATIONS	7 329 159	4 705 095	2 624 064	55.77
26721920 CREANCES LOGES D'ARIANE	1 220 498		1 220 498	
26721940 CREANCES SAS LE CENTRAL	432 075		432 075	
26721950 NGP INVEST	144 798		144 798	
26800000 CREANCES - SOC. EN PARTICIPATI	10		10	
29670000 CREANCES RATTACHES A DES PARTI	966 698	966 698		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 117	5 509	9 608	174.41
27500000 DEPOT CAUTIONNEMENT	15 117	5 509	9 608	174.41
Total II	4 988 192	3 858 248	1 129 945	29.29
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS		514 620	514 620	100.00
33452000 HONORAIRES		514 620	514 620	100.00
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES	5 499 225		5 499 225	
34500000 TRAVAUX EN COURS	5 499 225		5 499 225	
AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES		285 588	285 588	100.00
40910000 FOURNISSEURS AVANCES ET ACPTE		271 338	271 338	100.00
40910100 FOURNISSEURS-AVANCES MIND		14 250	14 250	100.00
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	8 451 854	8 372 570	79 284	0.95
41100000 CLIENT	4 114 924	2 810 560	1 304 364	46.41
41110000 CLIENTS MIND TMA		33 614	33 614	100.00
41600000 CLIENT DOUTEUX	21 500	21 500		
41810000 CLIENTS - FACT A ETABLIR	4 563 618	5 525 645	962 027	17.41
49100000 DEPRECIATION COMPTE CLIENTS	248 188	18 750	229 438	NS
AUTRES CREANCES	5 202 605	2 719 321	2 483 284	91.32
40100140 FOURNISSEURS BC VERTU	21 576		21 576	
40980000 R.R.R A OBTENIR	38 640	38 640		
42500000 AVANCES ET ACOMPTE	5 000		5 000	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 15	Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
44562200 TVA DEDUCTIBLE SUR IMMO	10 459		10 459	
44566000 TVA DEDUCTIBLE	173 363	190 322	16 959	8.91
44567000 CREDIT DE TVA	8 461		8 461	
44583000 REMBOURSEMENT DE TVA	96 653		96 653	
44586000 TVA SUR FNP	31 581	43 589	12 009	27.55
45520000 CEDRIC GONZALES	2 225		2 225	
45525000 WISDOM HOLDING FINANCE	3 899 349	1 539 896	2 359 452	153.22
46700000 AUTRES COMPTES SKYWAY	601 420	601 420		
46700020 DEB CREDIT DIVERS	1 800	1 440	360	25.00
46707000 PANNETIER	900	900		
46711000 CREANCES RATT EDS SCI E2	33 332	57 727	24 395	42.26
46712000 SCI PATRIMMO	33 432	33 432		
46713000 SCI E3	6 600	6 600		
46760000 SCI NG	198 449	166 349	32 100	19.30
46765000 SCCV NEO	11 755	11 395	360	3.16
46766000 EPICEA	7 196	7 196		
46772000 CARPA DABIENS CESSION PREMALIS	11 518	11 518		
46780000 SCI OUSTALLET	8 896	8 896		
DISPONIBILITES	527 937	395 845	132 092	33.37
51214000 HSBC	133 330	3	133 327	NS
51216000 MONTE PASCHI MIND	2 227	394 176	391 949	99.44
51217000 CAISSE D'EPARGNE	52	1 423	1 371	96.37
51219000 COMPTE DE RESERVE SMC	100	100		
51220000 BPS	57 226	74	57 152	NS
51223000 BPS VERTU	334 913		334 913	
53110000 CAISSE	90	70	20	28.57
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	862 032	721 636	140 397	19.46
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	862 032	721 636	140 397	19.46
Total III	20 543 654	13 009 581	7 534 073	57.91
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	344 502		344 502	
48160000 CCA FRAIS FINANCIERS	344 502		344 502	
TOTAL GENERAL	25 876 348	16 867 828	9 008 519	53.41

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 15	Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	6 000 000	6 000 000		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	6 000 000	6 000 000		
RESERVE LEGALE	600 000	600 000		
10610000 RESERVE LEGALE	600 000	600 000		
REPORT A NOUVEAU	615 868	405 476	210 392	51.89
11000000 REPORT A NOUVEAU	615 868	405 476	210 392	51.89
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	24 096	210 392	186 296	88.55
Total I	7 239 963	7 215 868	24 096	0.33
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	5 261 050		5 261 050	
16300000 AUTRES EMPRUNT OBLIGATAIRES	5 261 050		5 261 050	
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3 259 377	46 592	3 212 784	NS
16400000 EMPRUNTS	79 377	46 592	32 784	70.36
16410000 PGE	3 180 000		3 180 000	
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	47 727	60 669	12 942	21.33
51213000 DUPUY DE PERCEVAL	22 666	59 700	37 034	62.03
51218000 SMC	25 060	969	24 092	NS
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	3 556 685	3 975 507	418 822	10.54
16880000 INTERETS COURUS		9 230	9 230	100.00
45100000 GROUPE	3 556 685	3 073 659	483 025	15.71
45510000 GLJN		910 303	910 303	100.00
45520000 CEDRIC GONZALES		775	775	100.00
AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS		595 229	595 229	100.00
41910000 CLIENTS - AVANCES		595 229	595 229	100.00
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 014 948	1 966 878	1 048 070	53.29
40100000 FOURNISSEURS	2 040 655	952 886	1 087 770	114.16
40100100 FOURNISSEURS MIND		640 687	640 687	100.00
40110100 FOURNISSEURS MIND-RG		48 361	48 361	100.00
40810000 FOURNISSEURS FACT. NON PARVEN.	974 292	324 945	649 348	199.83
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 835 179	2 097 575	262 395	12.51
42100000 PERSONNELS	3 238	58 970	55 732	94.51
42510000 NDF	2 170	4 265	2 095	49.12
42700000 PERSONNEL - OPPOSITIONS	2 643	2 643		
42820000 DETTES PROV. CONGES PAYES	49 580	86 394	36 814	42.61
43100000 URSSAF	396 405	42 106	354 299	841.44
43720000 MALAKOFF MEDERIC	16 320	9 599	6 722	70.03
43730000 KLESIA MALAKOFF	138 145	26 639	111 506	418.58
43750000 AMETRA		6 908	6 908	100.00
43820000 CHARGES SUR CONGES PAYES	20 289	37 379	17 089	45.72
43860000 ORGANISMES - AUTRES CHARGES	2 479		2 479	
44210000 PRELEVEMENTS A LA SOURCE	13 852	8 083	5 769	71.38
44400000 ETAT IS	56 924	37 663	19 261	51.14
44551000 TVA A DECAISSER		61 031	61 031	100.00
44571200 TVA COLLECTEE 20%	301 454	378 408	76 955	20.34
44571300 TVA COLLECTEE DOUTEUX 7%	540	540		

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 15	Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
44571400 TVA COLLECTEE DOUTEUX 20%	2 208	2 208		
44587000 TVA SUR FACT. A ETABLIR	760 603	920 941	160 338	17.41
44588000 TVA A REGULARISER	2 029	312 537	310 508	99.35
44860000 ETAT - AUTRE CHARGE A PAYER	66 300	101 262	34 962	34.53
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		14 337	14 337	100.00
40400000 FOURNISSEURS D'IMMO.		14 337	14 337	100.00
AUTRES DETTES	1 563 290	686 683	876 607	127.66
46700030 DEB CREDIT DIV CG CONS	375 530		375 530	
46720000 SCCV VLM	33 166	33 526	360	1.07
46770000 CPI LA GRANDE MOTTE MIND	662 416	628 148	34 269	5.46
46771000 SCCV SPLENDIA	6 915	25 010	18 095	72.35
46774000 VERTU	485 263		485 263	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	98 129	208 491	110 362	52.93
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	21 872	188 910	167 038	88.42
48700060 PCA	58		58	
48700071 TMA MIND	101 282	44 665	56 617	126.76
48700600 VENTES EPICEA	25 084	25 084		
Total IV	18 636 385	9 651 961	8 984 424	93.08
TOTAL GENERAL	25 876 348	16 867 828	9 008 519	53.41

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 15	Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE BIENS		8 375	8 375	100.00
70900000 AVOIRS ACCORDES		8 375	8 375	100.00
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	2 327 816	5 441 588	3 113 771	57.22
70600000 HONORAIRES ASSISTANCE ADMIN	1 179 663	60 750	1 118 913	NS
70611400 HONORAIRE PILOTAGE TECHNIQUE		124 311	124 311	100.00
70620000 FRAIS DE GESTION OPERATIONS	83 726	3 872 392	3 788 666	97.84
70625000 FRAIS DE DEV. OPERATIONS	706 050	322 616	383 434	118.85
70630000 HONORAIRES DE COMM.INTERNE	11 278	69 855	58 577	83.86
70810000 FRAIS COMM. INSTITUT.		76 215	76 215	100.00
70811000 ACHATS DE PRESTATIONS	268 718	479 549	210 831	43.96
70811100 NG PATRIMOINE MISE A DISPO	34 834		34 834	
70812000 FRAIS COMM PROGRAMME	43 547	113 330	69 782	61.57
70815000 PRESTATIONS DIVERSES		475 000	475 000	100.00
Chiffre d'affaires NET	2 327 816	5 433 213	3 105 396	57.16
PRODUCTION STOCKEE	5 499 225		5 499 225	
71340000 VAR TRAVAUX EN COURS	5 499 225		5 499 225	
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	303 766	203 439	100 327	49.32
79100000 AIDES A L'EMBAUCHE		2 000	2 000	100.00
79114000 TRANSFERT DE CHARGE SALARIES	190 740	166 793	23 947	14.36
79115000 TRANSFETS DE CHARGE AN	104 130	35 616	68 514	192.37
79116000 REMBOURSEMENT IJSS/CPAM	1 785	970	2 755	284.00
79120000 AUTRES REMBOURSEMENTS	7 110		7 110	
AUTRES PRODUITS	140	72	68	94.03
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	140	72	68	94.03
Total des Produits d'exploitation	8 130 947	5 636 724	2 494 223	44.25
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	171	59	111	186.91
60900000 R.R.R SUR ACHATS	171	59	111	186.91
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	4 116 659	3 013 855	1 102 804	36.59
60400000 PRESTATIONS CG CONSULTING	811 840		811 840	
60410000 PREST DE SERVICES	770 809	485 315	285 494	58.83
60422000 FRAIS DE PUB ET COM	51 803	107 564	55 761	51.84
60500000 TRAVAUX NICE CANTA G		38 890	38 890	100.00
60580000 AUTRES PRESTATIONS PROGRAMMES	16 950	13 638	3 313	24.29
60612000 CARBURANTS	29 693	22 136	7 557	34.14
60630000 ACHATS FOURNITURE ET ENTRETIEN	2 370	1 083	1 288	118.98
60631000 REMPLACEMENT MAT.INFORMATIQUE	5 749	346	5 403	NS
60632000 ACHATS MATERIEL INFORMATIQUE	8 868	8 550	318	3.72
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	13 330	13 608	278	2.04
60680000 ACHATS AUTRES FOURNITURES	9 168	1 589	7 579	477.02
61300000 LOCATIONS	366		366	
61320000 LOYERS BUREAUX	57 894	47 115	10 779	22.88
61321100 LOYERS LAFORET	8 200		8 200	
61350000 LOCATIONS IMMOBILIERES	8 080	515	7 566	NS
61351030 LOC PORSCHE 911-992 FF-472-NF	21 119		21 119	
61351040 LOC PORSCHE FQ-895-CR	31 705		31 705	
61351060 LOC AUDI Q7 FP-203-CD	16 237		16 237	
61351070 VWBANK LOC FM-830-FX	5 869		5 869	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1			
		31/12/2020	15	30/09/2019	12	Euros	%		
61351080	LOC MACAN FC-196-KR	25	301			25	301		
61351090	LOC GOLF7 FK-755-TV	6	172			6	172		
61351110	LOC FK-061-DA	6	805		212	6	593		NS
61351120	LOC FK-058-DA	17	324		539	16	785		NS
61351130	LOC FA-167-LT CPA	6	736	5	389	1	347		25.00
61351140	LOCATION MERCEDES EX-007-JC	11	994	9	595	2	399		25.00
61351150	LOC MERCEDES EX-700-JB	11	994	9	595	2	399		25.00
61351160	LOC MERCEDES EV-451-NL	7	572	6	057	1	514		25.00
61351170	LOC MERCEDES EV-500-DQ	5	511	4	409	1	102		25.00
61351180	LOC POLO ES-895-CN	4	699	3	565	1	134		31.81
61351190	LOC GOLF ES-506-SA	5	790	4	890		899		18.39
61351200	LOCATION TIGUAN	5	995	5	152		844		16.37
61351210	LOCATION TIGUAN			5	018	5	018		100.00
61351220	AUDI TT ER-398-FY	12	325	10	327	1	998		19.35
61351230	MERCEDES ES-458-PJ			18	144	18	144		100.00
61351240	PORSCHE EX-230-AQ			14	598	14	598		100.00
61351250	TIGUAN EY-431-DV	8	435	7	021	1	414		20.13
61351260	LOC POLO VW EY-519-YK	4	567	3	663		905		24.70
61351270	LOC DS3 FF433ZH	5	062	1	557	3	505		225.18
61351280	LOC FH 028 ZP	6	272		971	5	301		545.83
61351290	LOCATIONS VOITURES				871		871		100.00
61351310	LOYER LAND ROVER FR049DH	5	903			5	903		
61351330	LOYER MBFS GLC 300E	8	642			8	642		
61351340	LOYER MBFS FR 416 BH	6	933			6	933		
61351350	LOYER MBFS FR 241 BF	3	111			3	111		
61351360	LOYER VW BANK FV 604 PB		772				772		
61351370	LOYER SMART FW 584 AZ		536				536		
61351380	LOYER MISE A DISPO RS4	6	083			6	083		
61351990	LOCATIONS VEHICULES CT	1	796			1	796		
61352000	LOCATION COPIEUR	13	159	7	080	6	079		85.86
61353000	LOCATION SERVEUR	14	870	11	628	3	242		27.88
61358000	LOCATIONS DIVERSES		496	2	688	3	185		118.45
61500000	SON & IMAGE	1	408			1	408		
61520000	MENAGES LOCAUX	10	196	6	009	4	187		69.68
61521000	ENTRETIEN GENERAL BUREAUX	3	664	2	529	1	135		44.86
61550000	GRENKE SAFE SECURITY		120				120		
61551000	ENTRETIEN AUDI	21	569	6	271	15	298		243.96
61560050	ENTRETIEN COPIEUR IBS	8	651	3	068	5	583		181.99
61561000	GR IMMO	13	709	10	115	3	594		35.53
61562100	ISOCIEL - CONTRAT SAGE	12	449	9	800	2	649		27.03
61562110	ABONT LINA FONCIER	15	000	4	500	10	500		233.33
61562120	EURECIA	3	743			3	743		
61562130	ADOBE ACROBAT		39				39		
61563000	NANO RESEAUX	2	460		960	1	500		156.25
61563100	NANO RESEAUX MAINTENANCE	17	864	19	900	2	036		10.23
61563300	IPTTEL ABT	2	532		456	2	076		455.26
61563400	MAINTENANCE	12	400			12	400		
61564000	LICENCES OVH		66		858		792		92.31
61564100	LICENCES OUTLOOK	18	634			18	634		
61566000	IBS COPIEUR	6	160	3	019	3	140		104.01
61568000	INTERV. PONCTUELLES INF.		875	9	563	8	688		90.86
61568100	INTERV. PONCTUELLE TELEPHONIE				285		285		100.00
61569000	PROXIEL FIBRE	13	179	3	333	9	846		295.45
61600000	ASSURANCES		144				144		
61610000	RC PROMOTEUR	26	225	14	057	12	168		86.57

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 15	Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
61611000 ASSURANCE LOCAUX	1 161	1 045	117	11.18
61612100 ACE	272	311	39	12.67
61613000 GRENKE COPIEUR	251	1 004	753	75.00
61615500 ASSURANCE FLOTTE NG	58 073	14 189	43 884	309.30
61615600 AREA VIE DECES	433		433	
61615800 ASSUR PRET SMC SHOKO	525	70	455	650.00
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	4 049	2 161	1 888	87.39
61830000 DOCUMENTATION TEHCNIQUE	12 157		12 157	
61850000 FORMATION	25 676	20 732	4 944	23.85
62100000 PRESTATIONS EXTERIEURES	661		661	
62110000 INTERIM		8 566	8 566	100.00
62200000 REMUNERATIONS INTERMEDIAIRES	33 916		33 916	
62260000 HONORAIRES GESTION OPERATION	2 000		2 000	
62260010 FRAIS HUISSIER	119		119	
62260020 AGEVEDIM CONSEIL	16 000		16 000	
62261000 HONORAIRES SVA	14 386	8 700	5 686	65.36
62261010 HONORAIRES REDACTION JURIDIQUE	2 000		2 000	
62261100 HONORAIRE SVA HORS CONTRATS	4 316	4 796	480	10.01
62261200 HONORAIRES DK	3 000	9 236	6 236	67.52
62261300 AMAURY AUZOU AVOCAT	30 000		30 000	
62262000 HONORAIRES AVOCAT SOCIAL	18 800	15 600	3 200	20.51
62262100 HONORAIRES AVOCATS SOCIAL HORS	22 044	7 000	15 044	214.91
62265000 HONORAIRES COMPTABLE	15 940	8 107	7 833	96.63
62265050 HONORAIRES CAC	67 200	46 000	21 200	46.09
62265100 HONORAIRES SOCIAL	11 163	7 550	3 613	47.86
62265300 CG CONSUTING HONORAIRES		553 867	553 867	100.00
62265400 HONORAIRES CG CONSULTING	375 000	185 301	189 699	102.37
62265500 HONORAIRES DIVERS		135 344	135 344	100.00
62265800 HONORAIRES PSYCHOLOGUE	1 515		1 515	
62270000 FRAIS D'ACTES	3 324	13 658	10 334	75.66
62272000 ABONNEMENT INFOGREFFE	799	881	82	9.30
62280000 HONORAIRES DIVERS	243 695	154 767	88 928	57.46
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	1 115	998	117	11.74
62340000 CADEAUX CLIENTS	7 825	3 640	4 185	114.97
62380000 AUTRES FRAIS	531 078	637 796	106 718	16.73
62380050 FRAIS PUBLICITE	20 320	26 000	5 680	21.85
62400000 TRANSPORTS BIENS ET PERSONNELS		1 764	1 764	100.00
62440000 BIP BIP COURSE	280	275	5	1.82
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	89 416	56 298	33 118	58.83
62560000 FRAIS DE MISSIONS	981	9 025	8 044	89.13
62570000 FRAIS DE RECEPTION	29 089	11 075	18 014	162.65
62570500 FRAIS DE RECEPTION	13 646	1 022	12 624	NS
62571000 NESPRESSO	4 398	3 924	474	12.08
62610000 FRAIS POSTAUX	14 368	15 908	1 539	9.68
62620000 ABONNEMENTS SFR	12 866	11 958	909	7.60
62620100 ABONNEMENT XDSL	5 368	4 569	799	17.50
62780000 SERVICE BANCAIRES	32 916	16 180	16 736	103.44
62810000 FPI	22 025	17 093	4 932	28.85
62811000 FRAIS DIVERS	1 428	926	501	54.12
62840000 FRAIS DE RECRUTEMENT	85 076	33 858	51 218	151.27
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	92 280	57 960	34 320	59.21
63100000 ADMINISTRATION.IMPOTS	40	622	582	93.57
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	10 325	2 212	8 114	366.86
63330000 FORMATION PRO	3 928	6 934	3 006	43.35

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	15	30/09/2019	12	Euros	%
63511000 CET	40 000		31 860		8 140	25.55
63511500 CFE	643		787		144	18.33
63514000 TVS	27 776		13 625		14 151	103.86
63530000 TLPE	3 840		1 920		1 920	100.00
63540000 DROITS D'ENREGISTREMENT	5 728				5 728	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 836 262		1 328 889		507 372	38.18
64111000 SALAIRES	1 727 405		1 204 113		523 292	43.46
64120000 CONGES PAYES	36 814		42 802		79 616	186.01
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	13 000				13 000	
64140000 INDEMNITES	28 540		46 358		17 818	38.44
64180000 AVANTAGES EN NATURE	104 130		35 616		68 514	192.37
CHARGES SOCIALES	715 915		521 460		194 455	37.29
64510000 URSSAF	510 758		356 670		154 088	43.20
64520000 MUTUELLE	11 365		8 188		3 177	38.80
64530000 RETRAITE	184 094		125 605		58 489	46.57
64535000 PREVOYANCE CADRE	23 514		12 634		10 881	86.12
64550000 CHARGES SOCIALES SUR CP	17 089		18 324		35 414	193.26
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	3 273		5 810		2 537	43.66
64800000 AUTRES CHARGES DU PERSONNEL			38		38	100.00
64900000 CICE			5 809		5 809	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	47 490		22 854		24 637	107.80
68111000 DOTATIONS IMMO.INCORPORELLES	22 609		6 136		16 473	268.46
68112000 DOTATIONS IMMO.CORPO.	24 881		16 718		8 164	48.83
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR IMMOBILISATIONS			21 645		21 645	100.00
68160000 PROVISION PERTES SUR CREANCES			21 645		21 645	100.00
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	229 438				229 438	
68174000 DOTATIONS PROV CLIENTS	229 438				229 438	
AUTRES CHARGES	278		970		692	71.32
65800000 CHARGES DE GESTION COURANTE	278		970		692	71.32
Total des Charges d'exploitation	7 038 151		4 967 572		2 070 578	41.68
Résultat d'exploitation	1 092 796		669 151		423 645	63.31
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	65 767				65 767	
76170000 GAIN SUR PARTICIPATIONS	65 767				65 767	
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	9 678		53 724		44 046	81.99
76800000 INTERETS COMPTES COURANTS	9 678		53 724		44 046	81.99
Total des Produits financiers	75 445		53 724		21 721	40.43
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	784 069		360 374		423 694	117.57
66115000 FF PRET SHOKO SMC	1 068		162		906	557.78
66150000 AGIOS	6 195		1 022		5 173	506.24
66160000 INTERETS COMPTES COURANTS	1 169		41 197		40 028	97.16
66170000 FF PROGRAMMES	775 637		317 993		457 644	143.92

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 15	Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Total des Charges financières	784 069	360 374	423 694	117.57
Résultat financier	708 624	306 651	401 973	131.09
Résultat courant avant impôts	384 172	362 501	21 672	5.98
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	473 910	1 057	472 853	NS
77180000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	473 408		473 408	
77200000 PRODUITS SUR EXERCICES ANTER.	502	1 057	555	52.51
Total des Produits exceptionnels	473 910	1 057	472 853	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	783 691	49 586	734 105	NS
67100000 PENALITES	1 088		1 088	
67120000 PENALITES AMENDES	57	35 727	35 670	99.84
67180000 AUTRES CHARGES EXCEP	782 546		782 546	
67200000 CHARGES / EXERCICES ANTERIEURS		13 859	13 859	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 562		1 562	
67500000 VCEAC	1 562		1 562	
Total des Charges exceptionnelles	785 253	49 586	735 667	NS
Résultat exceptionnel	311 343	48 529	262 814	541.56
IMPOTS SUR LES BENEFICES	48 734	103 580	54 846	52.95
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	48 734	119 880	71 146	59.35
69920000 REDUCTION IMPOT MECENAT		16 300	16 300	100.00
Total des produits	8 680 302	5 691 505	2 988 797	52.51
Total des charges	8 656 206	5 481 113	3 175 093	57.93
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	24 096	210 392	186 296	88.55

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les incertitudes

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	61 767		78 112
Installations générales agencements aménagements divers	49 088		4 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	61 718		25 077
TOTAL	110 806		29 577
Autres participations	4 720 571		70 451 337
Prêts, autres immobilisations financières	5 509		10 708
TOTAL	4 726 080		70 462 045
TOTAL GENERAL	4 898 653		70 569 734

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		46 400	93 478	93 478
Installations générales agencements aménagements divers			53 588	53 588
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		10 273	76 522	76 522
TOTAL		10 273	130 111	130 111
Autres participations		69 334 548	5 837 360	5 837 360
Prêts, autres immobilisations financières		1 100	15 117	15 117
TOTAL		69 335 648	5 852 477	5 852 477
TOTAL GENERAL		69 392 321	6 076 066	6 076 066

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	18 136	27 211	4 602	40 745
Installations générales agencements aménagements divers	14 592	11 318	4 415	21 496
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	40 980	26 101	8 146	58 935
TOTAL	55 571	37 420	12 560	80 431
TOTAL GENERAL	73 707	64 631	17 162	121 176

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	27 211				
Instal.générales agenc.aménag.divers	11 318				
Matériel de bureau informatique mobilier	26 101				
TOTAL	37 420				
TOTAL GENERAL	64 631				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices		440 558	96 056	344 502

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	966 698				966 698
Sur comptes clients	18 750	229 438			248 188
TOTAL	985 448	229 438			1 214 886
TOTAL GENERAL	985 448	229 438			1 214 886
Dont dotations et reprises d'exploitation		229 438			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	5 821 394	5 821 394	
Autres immobilisations financières	15 117	15 117	
Clients douteux ou litigieux	21 500	21 500	
Autres créances clients	8 678 542	8 678 542	
Personnel et comptes rattachés	5 000	5 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	320 517	320 517	
Groupe et associés	3 901 574	3 901 574	
Débiteurs divers	975 515	975 515	
Charges constatées d'avance	862 032	862 032	
TOTAL	20 601 191	20 601 191	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	5 261 050	5 261 050		
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 227 727	3 227 727		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	79 377	79 377		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 014 948	3 014 948		
Personnel et comptes rattachés	57 630	57 630		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	573 639	573 639		
Impôts sur les bénéfices	56 924	56 924		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 066 834	1 066 834		
Autres impôts taxes et assimilés	80 152	80 152		
Groupe et associés	3 556 685	3 556 685		
Autres dettes	1 563 290	1 563 290		
Produits constatés d'avance	123 213	123 213		
TOTAL	18 661 468	18 661 468		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	8 677 643			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	203 809			

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Les factures à établir et les travaux en cours ont été pris en compte si la promesse de vente a été actée au 31/12/2020, mais aussi (en TEC notamment) dans les cas où où des éléments d'accord des tiers étaient présents au dossier au 31/12/2020 et actés ou devant être actés en 2021, ou si des éléments corroborants étaient existants au 31/12/2020 selon la Direction de la société.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	4 563 618
Autres créances	38 640
Total	4 602 258

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	974 292
Dettes fiscales et sociales	138 648
Total	1 112 941

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	862 032
Total	862 032
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	123 213
Total	123 213